FEUILLETON.

ANGE PITOU.

Suite des Mémoires d'un Médecin,

PAR ALEXANDRE DUMAS.

III—(*Suite.*)

Le nouvel écolier fit son entrée dans la classe, un vieux bahut sous le bras, un encrier de corne à la main et deux ou trois trognons de plume passés derrière son oreille. Le bahut était destiné à remplacer tant bien que mal le pupitre. L'encrier était un cadeau de l'épicier, et Mlle Angélique avait glané les trognons de plume en allant faire la veille sa visite à Mme Niguet.

Ange Pitou fut accueilli avec cette douce fraternité qui naît chez les enfants et qui se perpétue chez les hommes, c'est à dire avec des huées. Toute la classe se passa à railler sa personne. Il y eut deux écoliers en retenue à cause de ses cheveux jaunes, deux à cause de ses yeux bleus, et deux autres à cause de ses merveilleux genoux dont nous avons déjà touché un mot. Ces deux derniers avaient dit que les jambes de Pitou ressemblaient à des cordes à puits auxquels on a fait un nœud. Le mot avait eu du succès, avait fait le tour de la table, avait excité l'hilarité générale, et par conséquent la susceptibilité de l'abbé Fortier.

Ainsi, de compte fait, en sortant à midi, c'est à dire après quatre heures de classe, Pitou, sans avoir adressé un mot à personne, sans avoir fait autre chose que bâiller derrière son bahut, Pitou avait six ennemis dans la classe, et six ennemis d'autant plus acharnés qu'il n'avait aucun tort envers eux. Aussi, firent-ils sur le poêle, qui, dans la classe, représente l'autel de la patrie, le serment solennel, les uns de lui arracher ses cheveux jaunes, les autres de lui pocher ses yeux bleus faïence, les derniers de lui redresser ses genoux cagneux.

Pitou ignorait complètement ces dispositions hostiles. En sortant, il demanda à un de ses voisins pourquoi six de leurs camarades restaient pendant qu'ils sortaient, eux.

Le voisin regarda Pitou de travers; l'appela méchant rapporteur, et s'éloigna sans vouloir lier conversation avec lui.

Pitou se demanda comment, n'ayant pas dit un seul mot pendant toute la classe, il pouvait être un méchant rapporteur. Mais, pendant la durée de cette même classe, il avait entendu dire, soit par les élèves, soit par l'abbé Fortier, tant de choses qu'il n'avait pas comprises, qu'il rangea l'accusation du voisin au nombre des choses trop élevées pour son esprit.

Voyant revenir Pitou à midi, la tante Angélique, ardente à une éducation pour laquelle elle était censée faire de si grands sacrifices, lui demanda ce qu'il avait appris.

Pitou répondit qu'il avait appris à se taire. La réponse était digne d'un Pythagoricien. Seulement, un Pythagoricien l'eût faite par signe.

Le nouvel écolier rentra à la classe d'une heure sans trop de répugnance. La classe du matin avait été employée par les écoliers à examiner le physique de Pitou; la classe du soir fut employée par le professeur à examiner le moral. Examen fait, l'abbé Fortier demeura convaincu que Pitou avait toutes sortes de dispositions à devenir un Robinson Crusoé, mais bien peu de chances de devenir un Fontenelle ou un Bossuet.

Pendant toute la durée de cette classe, beaucoup plus fatigante que celle du matin pour le futur séminariste, les écoliers punis à cause de lui lui montrèrent le poing à plusieurs reprises. Dans tous les pays, civilisés ou non, cette démonstration passe pour un signe de menace. Pitou se tint donc sur ses gardes.

Notre héros ne s'était pas trompé: en sortant, ou plutôt dès qu'on fut sorti des dépendances de la maison collégiale, il fut signifié à Pitou, par les six écoliers mis en retenue, qu'il allait avoir à leur payer ces deux heures de détention arbitraire en frais, intérêts et capital.

Pitou comprit qu'il s'agissait d'un duel au pugilat.—Quoiqu'il fût loin d'avoir étudié le sixième livre de l'Énéide, où le jeune Darès et le vieil Entelle se livrent à cet exercice aux grands applaudissemens des Troyens fugitifs,—il connaissait ce genre de récréation, qui n'était pas tout à fait étranger aux paysans de son village. Il déclara donc qu'il était prêt à entrer en lice contre celui de ses adversaires qui voudrait commencer, et à tenir tête successivement à ses six ennemis. Cette déclaration commença de mériter une assez grande considération au dernier venu.

Les conditions furent arrêtées comme les avait posées Pitou. Un cercle se fit autour de la lice, et les champions, après avoir mis bas, l'un sa veste, l'autre son habit, s'avancèrent l'un contre l'autre.

Nous avons déjà parlé des mains de Pitou. Ces mains, qui n'étaient pas agréables à voir, étaient moins agréables à sentir. Pitou faisait voltiger au bout de chaque bras un poing gros comme une tête d'enfant, et, quoique la boxe n'eût point encore été introduite en France, et que par conséquent Pitou n'eût reçu aucun principe élémentaire de cet art, il parvint à appliquer sur l'œil de son premier adversaire un coup de poing si hermétiquement ajusté, que l'œil atteint s'entoura aussitôt d'un cercle de bistre aussi géométriquement dessiné que si le plus habile mathématicien en eût pris la mesure avec son compas.

Le second se présenta.—Si Pitou avait contre lui la fatigue d'un second combat, son adversaire, de son côté, était visiblement moins fort que le premier antagoniste. Le combat fut donc moins long. Le poing formidable s'abattit sur le nez et les deux narines déposèrent à l'instant même de la validité du coup, en laissant échapper un double robinet de sang.

Le troisième en fut quitte pour une dent cassée, c'était le moins détérioré de tous. Les autres se déclarèrent satisfaits.

Pitou fendit la foule qui s'ouvrit devant lui, avec le respect dû à un triomphateur, et se retira sain et sauf dans ses foyers, ou plutôt dans ceux de sa tante.

Le lendemain, quand les trois écoliers arrivèrent l'un avec son œil poché, l'autre avec son nez en compotte, le troisième avec ses lèvres enflées, une enquête fut faite par l'abbé Fortier. Mais les collégiens ont aussi leur bon côté. Pas un des estropiés ne fut indiscret, et ce fut par voie indirecte, c'est à dire par un témoin de la rixe, entièrement étranger au collége, que l'abbé Fortier apprit le lendemain que c'était Pitou qui avait fait sur le visage de ses élèves le dégât qui la veille avait excité sa sollicitude.

En effet, l'abbé Fortier répondait aux parens non seulement du moral, mais encore du physique de ses écoliers. L'abbé Fortier avait reçu la triple plainte de trois familles. Il fallait une réparation. Pitou eut trois jours de retenue. Un jour pour l'œil, un jour pour le nez, un jour pour la dent.

Ces trois jours de retenue suggérèrent à Mlle Angélique une ingénieuse idée. C'était de supprimer à Pitou son dîner chaque fois que l'abbé Fortier supprimerait sa sortie. Cette détermination devait nécessairement tourner au profit de l'éducation de Pitou, puisqu'il y regarderait à deux fois avant de commettre des fautes qui entraîneraient une double punition.

Seulement, Pitou ne comprit jamais bien pourquoi il avait été appelé rapporteur, n'ayant point parlé, et comment il avait été puni pour avoir battu ceux qui l'avaient voulu battre; mais si l'on comprenait tout dans le monde, ce serait perdre un des principaux charmes de la vie: celui du mystère et de l'imprévu.

Pitou fit ses trois jours de retenue, et, pendant ces trois jours, se contenta de déjeuner et de souper.

Se contenta n'est pas le mot, car Pitou n'était pas content le moins du monde; mais notre langue est si pauvre, et l'Académie si sévère, qu'il faut bien se *contenter* de ce que nous avons.

Seulement cette punition subie par Pitou, sans qu'il dénonçât le moins du monde l'agression à laquelle il n'avait fait que répondre, lui valut la considération générale. Il est vrai que les trois magnifiques coups de poing qu'on lui avait vu appliquer étaient peut-être pour quelque chose dans cette considération.

A partir de ce jour-là, la vie de Pitou fut à peu près celle des autres écoliers, à cette différence près que les autres écoliers subissaient les chances variables de la composition, tandis que Pitou restait obstinément dans les cinq ou six derniers, et amassait presque toujours une somme de retenues double de ses autres condisciples.

Mais, il faut le dire, une chose qui était dans la nature de Pitou, qui ressortait de l'éducation première qu'il avait reçue, ou plutôt qu'il n'avait pas reçue, une chose qu'il fallait compter pour une large part dans les nombreuses retenues qu'il subissait, c'était son inclination naturelle pour les animaux.

Le fameux bahut que sa tante Angélique avait décoré du nom de pupitre était devenu, grâce à son ampleur et aux nombreux compartimens dont Pitou avait enrichi son intérieur, une espèce d'arche de Noé contenant une paire de toutes sortes de bêtes grimpantes, rampantes ou volantes. Il y avait des lézards, des couleuvres, des formicaléo, des scarabées et des grenouilles, lesquelles bêtes devenaient d'autant plus chères à Pitou qu'il subissait à cause d'elles des punitions plus ou moins sévères.

C'était dans ses promenades de la semaine que Pitou récoltait pour sa ménagerie. Il avait désiré des salamandres, qui sont très populaires à Villers-Cotterets, étant les armes de François Ier, et François Ier les ayant fait sculpter sur toutes les cheminées; il était parvenu à s'en procurer; seulement une chose l'avait fortement préoccupé, et il avait fini par mettre cette chose au nombre de celles qui dépassaient son intelligence: c'est qu'il avait constamment trouvé dans l'eau ces reptiles que les poètes prétendent vivre dans le feu. Cette circonstance avait donné à Pitou, qui était un esprit exact, un profond mépris pour les poètes.

Pitou, propriétaire de deux salamandres, s'était mis à la recherche du caméléon; mais cette fois, toutes les recherches de Pitou avaient été vaines, et aucun résultat n'avait couronné ses peines. Pitou finit par conclure de ces tentatives infructueuses, que le caméléon n'existait pas, ou du moins qu'il existait sous une autre latitude.

Ce point arrêté, Pitou ne s'entêta pas à la recherche du caméléon.

Les deux autres tiers des retenues de Pitou étaient causées par ces damnés solécismes et par ces barbarismes maudits, qui poussaient dans les thèmes de Pitou comme l'ivraie dans les champs de blé.

Quant aux jeudis et aux dimanches, jours de congé, ils avaient continué d'être employés à la marette et au braconnage; seulement, comme Pitou grandissait toujours, qu'il avait cinq pieds quatre pouces et seize ans d'âge, il survint une circonstance qui détourna quelque peu Pitou de ses occupations favorites.

Sur le chemin de la Bruyère-aux-Loups est situé le village de Pisseleu, le même peut-être qui a donné son nom à la belle Anne d'Heilly, maîtresse de François Ier.

Dans ce village s'élevait la ferme du père Billot, et sur le seuil de cette ferme se tenait, par hasard, presque toutes les fois que Pitou passait et repassait, une jolie fille dix-sept à dix-huit ans, fraîche, égrillarde, joviale, qu'on appelait, de son nom de baptême, Catherine, mais plus souvent encore du nom de son père, la Billote.

Pitou commença par saluer la Billote, puis, peu à peu il s'enhardit et la salua en souriant; puis enfin, un beau jour, après avoir salué, après avoir souri, il s'arrêta et hasarda en rougissant cette phrase, qu'il regardait comme une bien grande hardiesse:

—Bonjour, mademoiselle Catherine.

Catherine était bonne fille, elle accueillit Pitou en vieille connaissance. C'était une vieille connaissance, en effet, car depuis deux ou trois ans elle le voyait passer et repasser devant la ferme au moins une fois par semaine. Seulement Catherine voyait Pitou et Pitou ne voyait pas Catherine. C'est que lorsque Pitou passait ainsi, Catherine avait seize ans, et Pitou n'en avait que quatorze. Nous avons vu ce qui était arrivé lorsque Pitou avait eu seize ans à son tour.

Peu à peu Catherine en était arrivée à apprécier les talens de Pitou, car Pitou lui avait offert de ses plus beaux oiseaux, les plus beaux et les lapins les plus gras. Il en résulta que Catherine fit des complimens à Pitou, et que Pitou, qui était d'autant plus sensible aux complimens qu'il les recevait rarement d'en recevoir, se laissa aller aux charmes de la nouveauté, et, au lieu de continuer, comme par le passé, son chemin jusqu'à la Bruyère-aux-Loups, s'arrêtait à mi-route, et, au lieu d'employer sa journée à ramasser de la faîne et à tendre des collets, perdait son temps à rôder autour de la ferme du père Billot, dans l'espérance de voir un instant Catherine.

Il en résulta une diminution sensible dans le produit des peaux de lapins, et une disette presque complète de rouges-gorges et de grives.

La tante Angélique se plaignit. Pitou fit réponse que les lapins devenaient méfians, et que les oiseaux, qui avaient reconnu le piége, buvaient maintenant dans le creux des feuilles et des troncs d'arbres.

Une chose consolait la tante Angélique de cette intelligence des lapins et de cette finesse des oiseaux qu'elle attribuait aux progrès de la philosophie, c'est que son neveu obtiendrait la bourse, entrerait au séminaire, y passerait trois ans, sortirait du séminaire abbé. Or, être gouvernante d'un abbé était l'éternelle ambition de Mlle Angélique.

Cette ambition ne pouvait donc manquer de se réaliser, car Ange Pitou, une fois abbé, ne pouvait faire autrement de prendre sa tante pour gouvernante, surtout après tout ce que sa tante avait fait pour lui.

La seule chose qui troublait les rêves dorés de la pauvre fille, c'était, lorsque parlant de cette espérance à l'abbé Fortier, celui-ci répondait en hochant la tête:

—Ma chère demoiselle Pitou, pour devenir abbé, il faudrait que votre neveu se livrât moins à l'histoire naturelle, et beaucoup plus au *De viris illustribus* ou au *Selecta è profanis scriptoribus*.

—Ce qui veut dire? demandait Mlle Angélique.

—Qu'il fait beaucoup trop de barbarismes et infiniment trop de solécismes, répondait l'abbé Fortier.

Réponse qui laissait Mlle Angélique dans le vague le plus affligeant.

IV.

De l'influence que peuvent avoir sur la vie d'un homme un barbarisme et sept solécismes.

Ces détails étaient indispensables au lecteur, quelque degré d'intelligence que nous lui supposions, pour qu'il pût bien comprendre toute l'horreur de la position dans laquelle se trouva Pitou, une fois hors de l'école.

Un de ses bras pendant, l'autre maintenant son bahut en équilibre sur sa tête, l'oreille encore vibrante des interjections furieuses de l'abbé Fortier, il s'acheminait vers le Pleux dans un recueillement qui n'était rien autre chose que la stupeur portée au plus haut degré.

Enfin, une idée se fit jour dans son esprit, et trois mots qui renfermaient toute sa pensée s'échappèrent de ses lèvres:

—Jésus! ma tante!

En effet, qu'allait dire Mlle Angélique Pitou de ce renversement de toutes ses espérances!

Cependant, Ange ne connaissait les projets de la vieille fille qu'à la manière dont les chiens fidèles et intelligens connaissent les projets de leur maître; c'est à dire par l'inspection de la physionomie. C'est un guide précieux que l'instinct; jamais il ne trompe. Tandis que le raisonnement, tout au contraire, peut être faussé par l'imagination.

Ce qui ressortait des réflexions d'Ange Pitou et ce qui avait fait jaillir de ses lèvres la lamentable exclamation que nous avons rapportée, c'est qu'Ange Pitou comprenait quel mécontentement ce serait pour la vieille fille, quand elle apprendrait la fatale nouvelle. Or, il connaissait, par expérience, le résultat d'un mécontentement de Mlle Angélique. Seulement, cette fois, la cause du mécontentement était d'une puissance incalculée, les résultats devaient atteindre une chiffre incalculable.

Voilà sous quelle effrayante impression Pitou entra dans le Pleux. Il avait mis près d'un quart d'heure à faire le chemin qui menait de la grand porte de l'abbé Fortier à l'entrée de cette rue, et cependant il n'y avait guère qu'un parcours de trois cents pas.

En ce moment l'horloge de l'église sonna une heure.

Il s'aperçut alors que son entretien suprême avec l'abbé et la lenteur avec laquelle il avait franchi la distance l'avait retardé de soixante minutes, et que par conséquent, depuis trente, était écoulé le délai de rigueur au-delà duquel on ne dînait plus chez la tante Angélique.

Nous l'avons dit, tel était le frein salutaire que la vieille fille avait mis à la fois aux tristes retenues ou aux ardeurs folâtres de son neveu; c'est ainsi que bon an mal an, elle économisait une soixantaine de dîners sur le pauvre Pitou.

Mais cette fois, ce qui inquiétait l'écolier en retard, ce n'était pas le maigre dîner de la tante; si maigre qu'eût été le déjeûner, Pitou avait le cœur trop gros pour s'apercevoir qu'il avait l'estomac vide.

Il y a un affreux supplice, bien connu de l'écolier, si cancre qu'il soit, c'est le séjour illégitime, dans quelque coin reculé, après une expulsion collégiale; c'est le congé définitif et forcé dont il est contraint de jouir, tandis que ses condisciples passent, le carton et les livres sous le bras, pour aller au travail quotidien. Ce collége si haï prend ces jours-là une forme désirable. L'écolier s'occupe sérieusement de cette grande affaire des thèmes et des versions dont il ne s'est jamais occupé et qui se traite là bas en son absence. Il y a beaucoup de rapports entre cet élève renvoyé par son professeur et celui de l'excommunié à cause de son impiété, qui n'a plus le droit de rentrer dans l'Église, et qui brûle du désir d'entendre une messe.

C'est pourquoi à mesure qu'il s'approchait de la maison de sa tante le séjour dans cette maison paraissait épouvantable au pauvre Pitou. C'est pourquoi, pour la première fois de sa vie, il se figurait que l'école était un paradis terrestre dont l'abbé Fortier, ange exterminateur, venait de le chasser avec son martinet en guise d'épée flamboyante.

Cependant, si lentement qu'il marchât, et quoique de dix pas en dix pas Pitou fit des stations, stations qui devenaient plus longues à mesure qu'il approchait, il n'en fallut pas moins arriver au seuil de cette maison tant redoutée. Pitou atteignit donc ce seuil en traînant ses souliers et en frottant machinalement sa main sur la couture de sa culotte.

—Ah! je suis bien malade, allez, tante Angélique, dit pour prévenir toute raillerie ou tout reproche, et peut-être aussi pour essayer de faire plaindre, le pauvre enfant.

—Bon, dit Mlle Angélique, je connais cette maladie-là, et on la guérirait facilement en remontant l'aiguille de la pendule d'une heure et demie.

Oh! mon Dieu non, dit amèrement Pitou, car je n'ai pas faim.

La tante Angélique fut surprise et presqu'inquiète; une maladie inquiète également les bonnes mères et les marâtres; les bonnes mères pour le danger que cause la maladie, les marâtres pour le tort qu'elle fait à la bourse.

—Eh bien! qu'y a-t-il, voyons, parle, demanda la vieille fille. A ces paroles prononcées cependant sans une sympathie bien tendre, Ange Pitou se mit à fondre en pleurs, et, il faut l'avouer, la grimace qu'il fit en passant de la plainte aux larmes fut des plus laides et des plus désagréables grimaces qui se puissent voir.

Oh! ma bonne tante! il m'est arrivé un bien grand malheur, dit-il.

—Et lequel? demanda la vieille fille.

—M. l'abbé m'a renvoyé, s'écria Ange Pitou en éclatant en d'énormes sanglots.

—Renvoyé! répéta Mlle Angélique, comme si elle n'eût pas bien compris.

—Oui, ma tante.

—Et d'où t'a-t-il renvoyé!

—De l'école.

Et les sanglots de Pitou redoublèrent.

—De l'école?

—Oui, ma tante.

—Pour tout à fait?

—Oui, ma tante.

—Ainsi, plus d'examens, plus de concours, plus de bourse, plus de séminaire?

Les sanglots de Pitou se changèrent en hurlemens. Mlle Angélique le regarda comme si elle eût voulu lire jusqu'au fond du cœur de son neveu les causes de son renvoi.

—Gageons que vous avez encore fait l'école buissonnière, dit-elle, gageons que vous avez encore été rôder du côté de la ferme du père Billot. Fi! un futur abbé!

Ange secoua la tête.

—Vous mentez! s'écria la vieille fille, dont la colère s'augmentait à mesure qu'elle acquérait la certitude que la position était grave; vous mentez! Dimanche encore, on vous a vu dans l'allée des Soupirs avec la Billote.

C'était Mlle Angélique qui mentait; mais en tout temps les dévôts se sont crus autorisés à mentir, en vertu de cet axiome jésuitique:—Il est permis de plaider le faux pour savoir le vrai.

—On ne m'a pas vu dans l'allée des Soupirs, dit Ange; c'est impossible; nous nous promenions du côté de l'Orangerie.

—Ah! malheureux! vous voyez bien que vous étiez avec elle.

—Mais ma tante, reprit Ange rougissant, il ne s'agit point ici de Mlle Billot.

—Oui, appelle-la mademoiselle, pour cacher ton jeu, impur! Mais je vertirai son confesseur, à cette mijaurée!

—Mais, ma tante, je vous jure que Mlle Billot n'est pas une mijaurée.

—Ah! vous la défendez quand c'est vous qui avez besoin d'excuses. Bien, vous vous entendez! de mieux en mieux. Où allons-nous, mon Dieu.... Des enfans de seize ans!

—Ma tante, bien au contraire que nous nous entendions avec Catherine, c'est Catherine qui me chasse toujours.

—Ah! vous voyez bien que vous vous coupez! Voilà que vous l'appelez Catherine tout court, maintenant! Oui, elle vous chasse, hypocrite, quand on la regarde.

—Tiens, se dit Pitou, soudainement illuminé; tiens, c'est vrai, je n'y avais jamais pensé.

—Ah! tu vois, dit la vieille fille, profitant de la naïve exclamation de son neveu pour le convaincre de connivence avec la Billote, mais laisse faire, je m'en vais raccommoder tout cela, moi. M. Fortier est son confesseur; je vais le prier de te faire emprisonner, et de te mettre au pain et à l'eau pendant quinze jours; et, quant à Mlle Catherine, s'il le faut du couvent pour modérer sa passion pour toi, eh bien! elle en tâtera. Nous l'enverrons à Saint-Rémy.

(*A continuer.*)

Salle du Globe.

Encoignure des rues St-Pierre et St-Claude.

Près du Vieux Bassin.

LE public est prévenu que l'ouverture de cette SALLE aura lieu le samedi 19 octobre, et qu'il y aura BAL MASQUÉ à dater de ce jour jusqu'à la fin de la saison des amusemens.

Les jours de bal seront annoncés comme précédemment, par des affiches posées aux encoignures et aux lieux publics.

Il y aura un bel orchestre dirigé par un chef réputé, et les valses, les polkas et les contredanses les plus modernes seront exécutées.

Près de la salle de bal se trouvera un SALON où l'on servira toute espèce de liqueurs et de rafraîchissemens. Egalement, un RESTAURANT sous la direction d'un excellent maître-cuisinier.

Cinq officiers de police désignés par le Recorder, maintiendront le bon ordre durant le bal.

Les port d'armes seront strictement défendus.

S. VIOSCA, Propriétaire.

A. WHITLOCK, Directeur. 12 oc—1

ECOLE DE DANSE.

Mr. P. CUISSEY a l'honneur d'annoncer qu'il rouvrira ses classes de danse, lundi, 4 novembre, au No 6, rue Carondelet, entre les rues du Canal et de la Commune. Les élèves y apprendront les danses les plus en vogue, telles que

Quadrilles français,	Polka et Mazurka,
Valse à deux temps,	Valse Polka allemande
Valse à trois temps,	La Redowa,
Polka de salon,	Polka ecossaise.

M. Cuissey se charge d'enseigner ces danses divers ou un cours de quinze leçons.

Classes particulières pour dames et messieurs chaque jour, de neuf à deux heures.

Classes d'enfans, mardi et jeudi, de trois heures jusqu'au soir.

Classes pour messieurs, chaque jour, de 7 heures et demie jusqu'à dix heures du soir.

4 nov—6m

TRICOPHERE

Du Professeur A. C. BARRY.

LE Composé Tricophère, ou Médicinal, de ce célèbre praticien est d'un effet infaillible pour renouveler, fortifier et lustrer la chevelure, la netoyer complètement, guérir les maladies de la peau, des glandes et muscles et donner un soulagement instantané dans les cas de piqûres, coupures, contusions, foulures, &c. Les premiers journaux de l'Amérique, les hommes les plus éminents dans les sciences et les emplois publics, les femmes à la mode et les mères de famille, trouvent que de tous les composés de ce genre, il n'en est pas un parmi ceux que l'on offre tous les jours au public pour ses merveilleux effets sur la chevelure et ses admirables qualités comme médicament. Son efficacité n'est égalée que par la modicité de son prix de vente. C'est précisément parce qu'il obtient, au comptant, à permis à son inventeur d'en fixer le prix de détail à 25 cents la bouteille, ce qui le met de 50 à 100 pour cent plus bas que toute autre préparation en usage de nos jours pour les cheveux. Le petit prix le scientifique sur la chevelure et la peau, dont chaque bouteille est enveloppé, peut à lui seul le prix d'achat, car on y trouve d'excellents conseils sur les moyens de préserver le plus bel ornement de la tête humaine.

Il existe une remarquable affinité entre les membranes de la peau et la chevelure qui en extrait la sucs dont elle se nourrit. Tous les malades du cheveu sont donc ... pent... les pores s'engorgent, ou dont la circulation des... . Si... sur la surface où ... impartialement, il en résulte que les cheveux se ... places et tombent ... la tête ... devient chauve. Supposez par le Composé Tricophère l'action de la peau et ... le Tricophère ... la circulation.

Il en est de même dans toutes les maladies de la peau et des muscles. C'est que l'épiderme, les fibres musculaires et les glandes que le Composé Tricophère possède une action spécifique, et qu'il opère des guérisons que l'on peut à juste titre appeler miraculeuses.

Prix, en grandes bouteilles, 25 cents au bureau principal No 137, Broadway, New York, et chez les principaux droguistes des Etats-Unis et du Canada.

11fev—3m

LA VERITABLE

Huile de Foie de Morue,

DE RUSHTON, CLARK & CO.

Pour la Consomption, les Affections Scrofuleuses, le Rhumatisme, la Goutte, &c.

LE Dr WILLIAMS, célèbre médecin de Londres, atteste qu'ayant conservé des notes sur 234 cas de consomption qu'il a eu à traiter par l'huile de foie de morue, il a reconnu que ce remède avait été souverain dans ... . Il y a ... par la ... de tous ... .

Autant cette huile est efficace lorsqu'elle est pure, autant elle est malfaisante lorsqu'elle n'a pas cette qualité, et dérange les organes digestifs et met du désordre dans tout le système.

Nous sommes heureux de pouvoir avancer que beaucoup de personnes qui ayant fait usage d'une autre huile que la nôtre, sans pouvoir obtenir d'amélioration dans leur état et s'abandonnant au désespoir de ne pouvoir se guérir, ont obtenu les meilleurs résultats en se servant de celle de notre manufacture.

Afin de mettre le public à même de connaître quelle est la véritable huile de morue pure, nous apposons notre signature aux bouchons des bouteilles, et nous garantissons alors que l'on obtiendra les résultats désirés.

Cette huile est préparée et vendue, en gros et en détail par RUSHTON, CLARK & Co, chimistes et droguistes, No 110, rue Broadway, No 10, Astor-House et 273, Broadway, Irvin-House, New York, et par les principaux droguistes des Etats-Unis et du Canada.

En vente à la Nouvelle-Orléans, chez E. Jarvis & Co J. Wright & Co, Sickles & Co, Randolph & Pope, et chez les pharmaciens en général.

ATTENTION!—Ayez soin de bien observer si notre signature se trouve sur le bouchon de la bouteille—alors, vous aurez la véritable huile.

22 fev

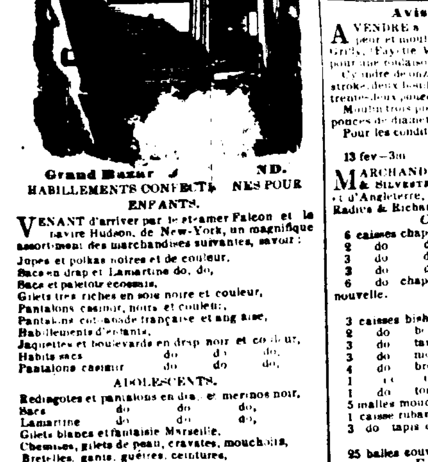

Grand Bazar ... ND.

HABILLEMENTS CONFECTIONNES POUR ENFANTS.

VENANT d'arriver par le steamer Falcon et le navire Hudson, de New-York, un magnifique assortiment des marchandises suivantes, savoir:

Jupes et polkas noires et de couleur.
Sacs en drap et Lamartine do. do,
Sacs et paletots ecossais,
Gilets très riches en soie noire et couleur,
Pantalons casimir, noirs et couleur,
Pantalons cotonnade française et anglaise,
Habillements d'enfants,
Jaquettes et boulevards en drap noir et couleur,
Habits sacs do do do,
Pantalons casimir do do do,

ADOLESCENTS.

Redingotes et pantalons en drap et merinos noir,
Sacs do do do,
Lamartine do do do,
Gilets blancs et fantaisie Marseille,
Chemises, gilets de peau, cravates, mouchoirs,
Bretelles, gants, guêtres, ceintures,
Blouses nankin, etc., etc.

FANTAISIE POUR BALS.

Habillements d'enfants, fantaisie pour bals,
Costumes d'Ecossais,
Do Prince de Galles fantaisie pour printemps et été,
Sacs cachemirette pour enfants,
Do alpaccas et différentes couleurs,
Costumes d'Amazone pour dames,

Aussi—Un magnifique assortiment de fourrures que nous offrons au dessous du prix coûtant.

Au dessus de la Chapellerie de D'Arcy.

J. STEWART, Agent.

19fev Enc. Canal et Chartres.

COGNAC—50 pipes marque W. L. Florit, en débarquement du navire Abbott Lord, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 17fv 30, rue de la Vieille-Levée

CERISES—100 caisses cerises à l'eau de vie, en débarquement du navire Abbott-Lord de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 17fv 30, Vieille-Levée

MATCHES.

LES allumettes de L. A. Guillemain, rue du Cirque, No 280, et celles de M. Lacour, de New-York, sont en vente chez J. B. LANG, No 158, rue de Chartres. 3m

Californie—Californie.

LES soussignés avant un immense stock de bois de construction de toutes dimensions et qualités, tels que poteaux, planches larges et étroites; bois de plancher emboîté et voliges, préviennent les personnes qui expédient pour la Californie, qu'ils sont prêts à recevoir des ordres et à les remplir avec promptitude et à des prix les plus avantageux. DE POUILLY & GAGNET.

8av Vieux Bassin ou au moulin Promenade Carondelet.

PROCLAMATION

PAR JOSEPH WALKER,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

$500 *de Recompense.*

ATTENDU que j'ai été officiellement informé que Eli Kay, habitant de la paroisse de Sabine a été assassiné dans la dite paroisse le 11 décembre 1850, et que Siméon Morse et J. N. Pierce ou Luke Pierce, sont accusés d'avoir commis ce crime, j'ai lancé ma proclamation appelant le bon peuple de cet Etat à donner aide et assistance dans l'arrestation des coupables, et j'offre en outre, au nom et par l'autorité de l'Etat de la Louisiane, une récompense de cinq cents piastres pour la dite arrestation.

SIMEON MORSE est un homme d'une apparence athlétique, taille d'environ six pieds, très brun, les mâchoires proéminentes, gros nez, cheveux et barbe noirs, grisonnants et bouclés, âge de 40 à 50 ans, pesant environ 180 livres.

L. N. PIERCE, environ cinq pieds huit pouces, grands yeux noirs, très brun, barbe noire et touffue, il porte ordinairement des favoris, poitrine et épaules larges, une cicatrice sur une joue, il parle très haut.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, en la ville de Baton Rouge, le 21 février 1851, soixante-quinzième année de l'indépendance des Etats-Unis.

[L. S.] JOSEPH WALKER.

Par le Gouverneur,

CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat. 25 fev—30

BUREAU DE L'EXECUTIF,

BATON ROUGE, 20 janvier 1851.

ATTENDU que Alexander W. Scates, collecteur de taxes pour le Troisième District Représentatif de la ville de la Nouvelle-Orléans, m'a, ce jour, fait application pour le cancellement des bonds suivants, savoir: Un bond pour la somme de quarante-huit mille piastres, comme collecteur de taxes pour le district susdit, signé par lui le 14 janvier 1850, comme principal, ensemble avec MM. Elijah Aucheon, ... W. Zacharie, Wilson & Patterson, Anthony Labranche, John Mitchell, Newton Richards, Joseph M. Howell et Jamison et McIntosh, comme cautions,

En conséquence ceci est pour donner avis à toutes les personnes qui ce peut intéresser, d'avoir à déduire leurs raisons sous quarante jours qui suivront la dernière publication de cet avis, au bureau du Secrétaire d'Etat dans la ville de Baton-Rouge, les raisons pour lesquelles le dit bond ne serait pas cancellé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat dans la ville de Baton-Rouge, ce 20eme jour de janvier de l'an de grâce 1851, et la soixante-quinzième de l'Indépendance des Etats Unis.

JOSEPH WALKER.

Par le Gouverneur,

CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat. fév—30f

PROCLAMATION

Par Joseph Walker, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que John L. Lewis, shérif de la paroisse d'Orléans, s'est adressé à moi pour obtenir que les bonds ou obligations ci-après soient annulés et cancellés, savoir: Un bond de la somme de cinquante mille piastres, signé par lui-même le 6 décembre 1847, comme principal, ensemble avec les personnes ci-après désignées, en qualité de cautions pour les montant annexé à son nom, savoir, Charles F. Dunoy pour $4,500; Fred. Durive, pour $1500; A. S. Lewis, pour $5,000; L. E. Forstall, pour $2,500; Samuel Powers, pour $2,500; Victor Wiltz, pour $2,500; Hampden Lewis, pour $2,500; John L. Thielen, pour $2,500; G. W. Lewis, pour $2,500; J. S. Baron, pour $2,500; Jos. Genois, pour $2,500; John M. Lavillebeuvre, pour $2,500; Ira J. Holden, pour $4,000; Henry Lockett, pour $2,500; John B. Leefe, pour $2,500; J. A. Lacroix, pour $1,500; A. B. Cenas, pour $5,000; et John Pemberton, pour $5,000.

La présente proclamation est lancée pour notifier toute personne y intéressée, d'avoir à produire ses raisons et oppositions, au bureau du secrétaire d'Etat, en la ville de Baton-Rouge, dans un délai de quatre-vingt dix jours après la publication du présent, pourquoi lesdits bons ou obligations ne seraient pas annulés et cancellés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat en la ville de Baton-Rouge, ce 13 février, de N. S. et l'an soixante-quinzième de l'Indépendance des Etats-Unis. JOSEPH WALKER.

Par le Gouverneur,

CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat.

17fev—30

BUREAU DU TRESORIER DE LA MUNICIPALITE No. UN.

AVIS est par le présent donné qu'il y a quinze mille piastres dans la caisse d'amortissement créée pour le rachat des bons émis conformément à l'ordonnance approuvée le 22 décembre 1848, et l'ordonnance approuvée le 20 décembre 1850; que cette somme devant être employée à cet effet, des propositions cachetées seront reçues par moi jusqu'au lundi 31 mars 1851, à midi, heure à laquelle je procéderai à l'ouverture de ces propositions en présence du comité de finances, pour le rachat de tout le montant desdits bons; et que ceux qui seront offerts au plus fort escompte seront achetés jusqu'à concurrence de la somme en caisse. Les propositions devront porter en suscription: "Propositions pour la vente des Bons de la Première Municipalité."

Nouvelle-Orléans, 31 janvier 1851.

J. A. DUREL, Trésorier.

31jv—2m

Avis qui n'est pas sans importance pour les personnes qui désirent acheter des Marchandises Sèches.

LES soussignés ayant acheté le fond d'un magasin de premier genre, offrent à vendre à très bas prix les articles suivants:

Foulards de laine et soie;
Toile satinée pour robes;
Albarines chinées et satinées;
Mousseline de soie satinée et imprimée, article riche;
Gaze Senora Dona Maria pour robe de bal et soirée;
Barege broché, taffetas unis, toutes nuances;
do œil de perdrix tout soie étoffe charmante
Organdi imprimé riche, soieries diverses;
Un assortiment de marchandises pour l'usage des familles, des plus complètes que l'on puisse trouver dans une seule maison, qu'ils tiennent à vendre à bas prix.

U. LAROUSSINI & CO., Maison-Rouge, No 1, vis-à-vis le marché aux légumes, encoignure Royale et Hôpital, et encoignure Poydras et Baronne, Carrollton Store Block. 21fev—1m

ORGANDIES ET JACONATS français de 20 à 25 cents la yarde, do do anglais de 10 à 12½ c. la yarde, et une grande variété de marchandises de modes et d'habits pour être vendues à des prix au-dessous de ceux des autres magasins de cette ville. Les personnes qui auront à faire des achats, pourront se convaincre de ce fait en venant examiner le grand assortiment de marchandises sèches de la

Maison Rouge,

Entre les deux marchés.

14fev JOS. N. ROBERT & CO.

Avis aux planteurs.

A VENDRE à bon marché, une machine à vapeur et moulin de la manufacture de David Griffs, Fayette Works, dont on ne s'est servi que pour une roulaison.

Cylindre de onze pouces et trois pieds et demi de stroke, deux bouilloires de vingt-six pieds de long et trente-deux pouces de diamètre.

Moulin trois pieds et demi de long et vingt-quatre pouces de diamètre.

Pour les conditions, s'adresser à

HOGAN & TUREAUD,

13 fev—3m encoignure Douane et Levée

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.—Loise & Silvestre viennent de recevoir de France et d'Angleterre, par les navires Emperor, Astracan Radius & Richard Alsop

Chapeaux de paille.

6	caisses	chapeaux de paille assortis, pr homme	
2	do	do	montagne do
3	do	do	assortis pour cadets,
3	do	do	pour enfants,
6	do	chapeaux de paille pour femmes, coupe nouvelle.	

Mousselines.

3	caisses	bishop lawns,
2	do	book muslins,
3	do	tarlatane rayée,
3	do	mousselines à carreaux,
4	do	broderies, cols et pelerines,
1	do	Nord,
1	do	toile de Canton,
5	malles	mouchoirs madras fins,
1	caisse	rubans de gaze,
3	do	tapis de table, couleurs et grandeurs ass.

Couvertures.

25 balles couvertures à nègres 3 points.

Eaux-de-vies et Vins.

150 demi-quarts et huitièmes eau-de-vie Alex. Seignette, pâle et coloré, 4me preuve, sous les clefs de la Douane. 3fv

COGNAC—5 quarts pipes vieux cognac J. Raou 1820, 10 do do do do 1800, 10 demi pipes cognac 4me preuve, 25 quarts pipe do do Cosq père & Fils, 15 octaves vieux cognac 1798, 1810, à vendre par A. COUTIN & RANSON,

17 fev 13, rue Bienville

SARDINES—12 caisses sardines en demi boîtes de la marque Chatonet Jeune, de La Rochelle, à vendre par A. COUTIN & RANSON,

17 fev 13, rue Bienville

VINAIGRE FRANÇAIS—35 barils vinaigre première qualité, de la marque Achille Petit, à vendre par A. COUTIN & RANSON,

17 fev 13, rue Bienville

MADERE & PORTO—Pour clôre une consignation et à vendre par les soussignés;

15 barils Madère première qualité,
3 do Porto, marque Bermeister, à vendre par A. COUTIN & RANSON,

17 fev 13, rue Bienville

EN débarquement du navire Abbot Lord, venant de Bordeaux;

48 barriques vin rouge St-Yzan Médoc;
10 quarts pipes Gloria Cognac;
10 balles bouchons réguliers;
1 do do pointus;
1 do do à dameleannes, et à vendre par X. LAMBERT,

18fev 72, rue des Magasins

MUSCAT DE FRONTIGNAN—100 caisses muscat de Frontignan, à vendre par FAUL JUGE Fils & Co,

18fv 27, rue St Louis

Avis Judiciaires.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que William H McLellan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les Lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Joshua A Spalding, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, THO. C. POOLE, 4mars—3en10j Greffier.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Joseph Pizzetta a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Maurice Pizzetta, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

4mars THOS. C. POOLE, Greffier.

Succession de Mme John Thumann.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John Thumann, administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et le dit administrateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour, THO. C. POOLE, 4 mars—3en10j Greffier

Succession de Mme Alden McLaughlin.

PREMIERE COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Alden McLaughlin, administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, ALF. ROUSSEAU, 4mars—3en10j Greffier

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que James McPherson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de Henry J. Redfield, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, WM. K. WANTON, 3mars—3en10 Dep. Greffier

Succession de Dominique Seghers.

PREMIERE Cour de District de la Nlle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Julien Seghers, administrateur de la succession du défunt ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, ALF. ROUSSEAU, 25 fev—3en10 Greffier.

Succession de Marie Roca Dupas.

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mme Jean François Bullet s'est adressée à la Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de Marie Roca Dupas, décédée intestat—Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la publication de cet avis, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la demande du pétitionnaire.

Par ordre de la Cour, ALF. ROUSSEAU, 25fev—3en10 Greffier.

J. P. Newman vs. Joseph et Eugene—No 5686.

EN vertu d'un ordre de saisie-exécution à moi adressé par l'hon. P. Coudrain, cinquième justice de paix pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente publique, à mon magasin de dépôt, No 27, rue de l'Esplanade, mercredi le 5 mars 1851, à midi,

Un lot d'effets mobiliers saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant.

MIGUEL HERNANDEZ Jr. Constable

27fev—3

W. T. Thompson vs. Thos. Craft—No 7102.

DANS la Troisième Cour de Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée, j'exposerai en vente publique, le mercredi 5 mars 1851, à midi précis, à la pharmacie située au coin des rues Tremé et Dumaine.

Le contenu de la dite pharmacie, saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Termes et conditions de la vente—comptant.

27fev—3en10j E. STRINGER, Constable.

GOUTTES Grecques de FANCHER

Ι Σ Φ

REMEDE certain contre la MIGRAINE, la fièvre en frisson, la jaunisse, la dyspepsie, la diarrhée chronique, le mal de mer et le choléra. Il n'y entre pas la plus légère parcelle de mercure, quinine ou morphine, sans être un panacée universel, ces pastilles guérissent positivement les maladies ci-dessus énumérées, remettent l'estomac en bon ordre et chassent ces douleurs aiguës que l'on attribue souvent au rhumatisme. Elles servent aussi contre la gravelle et sont excellentes comme vermifuge.

Elles sont préparées par le Dr J S Fancher, No 140, rue Fulton, à New-York.—En vente, à la Nouvelle Orléans, No 127, rue du Canal, chez E D Beach, agents pour la Louisiane, et les Etats d'Alabama, Mississipi, Arkansas, Texas, et Floride.

11fv—1an

Changement de domicile.

J. FAIVRE,

Vient d'ouvrir son nouveau magasin,

Rue Royale, 56,

entre Bienville et Douane,

Où les amateurs de *bons pianos*, trouveront des *Pianos Picolos*, cordes *demi-obliques*, système en fer complet, déjà si avantageusement apprécié, qu'il vient de recevoir par les navires *Brunswick, Magnolia* et *Charlemagne*.

Il appelle l'attention des vrais amateurs, sur les *pianos orgue à deux claviers*, nouvelle invention, s'adaptant indifféremment à toute espèce de pianos.

Il fait remarquer que, comme il a toujours un vif désir d'être agréable à ses clients, il est le premier (quoique d'autres puissent en avoir par la suite) qui ait importé un *nouveau mécanisme* qu'on peut aller visiter dès à présent, pouvant s'adapter à tous pianos ou orgues, et à l'aide duquel on exécute tout morceau de musique, sans avoir aucune notion musicale.

Il a toujours des *Pianos Piccolos* et *à queue*, d'Erard et de Pleyel, qu'il vendra A BAS PRIX, pour s'en défaire. 4 nov—

CONRAD BREGENZER,

SUCCESSEUR DE F. WEIL,

A L'HONNEUR de faire savoir aux artistes et amateurs de PIANOS, qu'il vient de recevoir, par le dernier arrivage, des PIANOS de premier ordre, de la fabrique de M. Pleyel; pianos à queues, picolos et obliques; aussi: un magnifique piano à queue de sept octaves, de la fabrique de M. Erard. Ils sont tous garantis pour leur solidité, à des prix très modérés. On fait des échanges.

Location, accord et réparation, rue Royale, 237, entre Dumaine et Ste-Anne. 8 fev—3m

T. E. BENOIT,

Importeur et Marchand de Musique

ET D'INSTRUMENS DE MUSIQUE.

No 79, rue de Chartres.

A REÇU par les derniers arrivages d'Europe un grand assortiment d'instrumens soigneusement choisis, qu'il vendra

En gros et en détail.

Ses relations directes avec les meilleurs facteurs d'Europe, le mettent à même d'offrir des qualités comparativement supérieures, à des prix excessivement bas.

Il appelle particulièrement l'attention des marchands et des amateurs sur son choix de GUITARES, consistant en:

250 guitares variant de $2 75 cts à $30.
50 do élégamment ornées, de $30 à 50.

Il a reçu aussi:

400 violons variant de $2 à $15.
12 basses et contrebasses, de $15 à $40.
600 flutes de différentes sortes de bois, et de 1 à 8 clefs, de 50 cts à $25.
300 clarinettes de 6 à 13 clefs, de $4 à $15.

Un grand nombre d'instrumens en cuivre, nouveaux modèles, à des prix très réduits; les *Cornets à trois pistons* avec tous les tons: $10.

Aussi: Orgues à manivelle, de différentes dimensions, jouant Quadrilles, Valses, Polkas, etc., pouvant, à la campagne, tenir lieu d'orchestre pour bals et soirées. Orgues d'église de 4 jeux complets à $350.

On trouvera toujours chez lui les *Fournitures et Accessoires* nécessaires à tous les instruments.

Cordes de 1re qualité pour Basse, Contrebasse, Guitare, Violon, Harpe; et aussi pour pendule et horloge, à des prix très modérés.

Son fonds de musique, journellement augmenté, vient d'être entièrement renouvelé; on peut donc être sûr trouver toujours chez lui tout ce qu'on peut désirer en nouveautés, *éditions originales*, avec une remise de 40 pour 0/0.

Toute personne qui achètera à la fois pour une somme de plus de $10, jouira d'une remise plus forte.

Polkas, Valses, Mazurkas, Redowas, etc., etc. une feuille, à 10 et 15 cts. 15nov—

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris.

PARFUMERIE DE PARIS.

L. BUSSY,

Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, à sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No. 122, entre Conti et St. Louis.

6 déc—1an

Ventes Judiciaires.

Succession de L. G. Hilgsberg.

Vente d'esclaves, d'une briqueterie, et de morceaux de terre dans le voisinage de la Nouvelle-Orléans.

PAR P. E. TRICOU, encanteur.

EN vertu d'un ordre de la Cour du Second District Judiciaire, siégeant en la paroisse St Bernard, lequel ordre porte la date du trois février 1851, il sera vendu par l'encanteur ci dessus à la Bourse St Louis, lundi, dix mars 1851, à midi, les propriétés suivantes, savoir:

1o—Un morceau de terre situé à environ trois milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, sur la même rive du fleuve, mesurant un arpent de face au fleuve Mississipi et ayant, à partir du chemin public, 80 arpents de profondeur entre lignes parallèles, courant Nord treize degrés trente minutes Est, borné par en bas par la propriété de M. B. LeBeau, et du côté d'en haut par la propriété secondement décrite.

Ensemble des arbres à fruit en rapport qui se trouvent sur le dit morceau de terre, un grand hangard, une cuisine en brique et toutes autres dépendances.

2o—Un morceau de terre attenant au précédent, ayant aussi un arpent de face au fleuve, et mesurant la même profondeur, borné du côté d'en haut par la propriété quatrièmement décrite.

Ensemble une batisse en brique de quatre chambres, une cave en brique, trois granges, une écurie, une remise.

Ensemble encore de nombreux arbres à fruit en rapport et toutes autres dépendances.

3o—Quarante esclaves, savoir CHRISTOPHE, nègre d'environ 35 ans, arrimeur de briques, un peu maçon; PIERRE LOUIS HUGON, griffe, d'environ 67 ans; HENRI MOSSY, nègre d'environ 38 ans, charretier, ayant une fistule simple de l'anus; SAM BROWN alias MANUEL, nègre d'environ 34 ans, bucheur, enclin à boire; REUBEN, griffe d'environ 40 ans, un peu charron et charpentier, sujet aux rhumatismes; AUGUSTIN, nègre d'environ 34 ans, bon charretier et bucheur; JOSEPH, nègre d'environ 33 ans, bon charretier et bucheur; DAVIS HALL, nègre d'environ 39 ans, charretier, ayant une étable ..., enclin à boire; HENRI HUGO, nègre d'environ 41 ans, bon bucheur, enclin à boire; JEAN HO, nègre d'environ 52 ans, un peu charpentier; PAUL, griffe d'environ 43 ans, laboureur; JEAN BAPTISTE, nègre d'environ 50 ans, charretier, sujet aux palpitations de cœur; DANIEL HENRI FERDINAND BENETAUD, nègre d'environ 46 ans, charretier et bucheur, enclin à boire; NED, nègre d'environ 45 ans, vacher, estropié d'une main, ivrogne; MARCEL, nègre d'environ 51 ans, bon charretier, commandeur; NUMA, mulâtre d'environ 40 ans, jardinier, ayant une fistule compliquée de l'anus; BOB, nègre d'environ 63 ans, radoteur.

AIMEE, négresse d'environ 29 ans, avec son enfant MARIE, négritte d'environ 6 ans; JOSEPHINE CAMFRANCQ, négresse d'environ 33 ans avec son enfant MARCELITE, négritte d'environ 10 ans; SYLVIE, négresse d'environ 36 ans; LAZARINE, négresse d'environ 25 ans, chloriotique; MARIE REINE, négresse d'environ 28 ans; HENRIETTE, négresse d'environ 42 ans; MARTHE, négresse d'environ 61 ans, défigurée par des cicatrices de lupus; DESIREE, griffonne d'environ 20 ans; AGATHE, négresse d'environ 30 ans; ROSALIE, griffonne d'environ 35 ans, un peu arrimeuse de briques, avec ses cinq enfants JULIE, mulâtresse d'environ 8 ans, NOEL, négrillon d'environ 6 ans, HILAIRE, négrillon d'environ 4 ans, MARIE, griffonne d'environ 2 ans, et un nouveau né, PAULINE, négresse d'environ 35 ans, un peu couturière, cuisinière et blanchisseuse, avec ses deux enfans, NANCY, négritte d'environ 5 ans, et JULIETTE, négritte d'environ 4 ans; CLARISSE, négresse d'environ 49 ans, enclin à boire, timbrée; JUDITH, négresse d'environ 17 ans; ROSE, négritte d'environ 8 ans et 1j2, orpheline.

4o—Une terre située en briqueterie, située à environ 3 milles au dessous de la Nlle-Orléans sur la même rive du fleuve, mesurant 4 arpents 10 toises 4 pieds de face au fleuve Mississipi, s'étendant à partir du chemin public, entre deux lignes parallèles, courant Nord degrés ..., sur une profondeur de 119 1j3 arpents du côté d'en haut, et du côté d'en bas s'étendant d'abord sur une profondeur de 80 arpents, la courant à angle obtus en avant de deux arpents de pour parvenir au chemin public, ... formant l'angle aigu et s'étendant à 34 2j3 arpents en profondeur, bornée sur le derrière par la terre de Gentilly, du côté d'en haut par la propriété de Dame Veuve F. et M. Cousin, et du côté d'en bas par la propriété secondement décrite.

Ensemble avec un canal de douze pieds de large et de quatre pieds de profondeur, s'étendant de 48 arpents et 1j2 en longueur du fleuve à la rivière des Chênes, et de là jusqu'au lac Borgne ou Golfe du Mexique à l'endroit où le dit chemin traverse la dite terre.

Ensemble aussi avec neuf hangards à briques, mesurant exclusivement du galerics douze cent quatre pieds de longueur, sur une largeur moyenne de vingt-six pieds; quatre pétrins, trois fourneaux, dont deux contiennent 125,000 et un 225,000 briques, une provision de terre toute extraite du fleuve, pour être employée à faire des briques.

Ensemble aussi une boutique de charpentier et une boutique de forgeron, ainsi que les outils qui s'y trouvent; les instruments nécessaires à une briqueterie, savoir, des haches, pelles, houes, brouettes, des cables et chaines pour radeau, une charrue, une charrette à bœuf, etc, un hangard pour mettre les charrettes à l'abri; huit charrettes à briques, cinq charrettes plus petites pour porter la terre aux pétrins, et un assez bon nombre de bêtes de somme, savoir, ... mulets, six vaches et un cheval, une jument créole de selle.

Ensemble aussi une maison et une grange, un moulin à grain, un magasin à mais, un poulailler, une écurie, une maison pour l'atelier, une cuisine en briques et cinq ou bois ayant chacune deux chambres.

Ensemble aussi avec une maison et dépendances pour l'économe et les esclaves suivants, savoir:

WASHINGTON, nègre d'environ 46 ans, mouleur, laboureur, charretier et bucheur; HENRY DUGUE DREUX, nègre d'environ 35 ans, forgeron et bucheur; JAMES MOSBY, nègre d'environ 39 ans, charretier et bucheur; MONDAY MOSBY, nègre d'environ 36 ans, bucheur; BARNEY, nègre d'environ 40 ans, bucheur, un peu bruleur, ayant une hernie inguinale du côté droit; LOUIS, griffe d'environ 30 ans, bon charretier et bucheur, un peu mouleur; DESTAING, nègre d'environ 70 ans, charretier; AUGUSTE, nègre d'environ 15 ans, charretier; JACQUES, nègre d'environ 42 ans, un peu maçon, atteint d'une enflure chronique des jambes; ALFRED, nègre d'environ 20 ans, charretier et bucheur; MOSSES, nègre d'environ 36 ans, mouleur et bucheur; VENDREDI, nègre d'environ 27 ans, mouleur, charretier et bucheur; WILLIAM, nègre d'environ 50 ans, charretier et bucheur; MONDAY LAMBERT, nègre d'environ 50 ans, charpentier et bucheur, ayant une hernie inguinale de chaque côté; KOQUE, nègre d'environ 50 ans, bruleur; JEUDI, nègre d'environ 57 ans, charretier; MICHEL, nègre d'environ 13 ans; CHARLES, nègre d'environ 10 ans; LUC HO, nègre d'environ 51 ans, mouleur; ZARDI, nègre d'environ 12 ans; GEORGE, mulâtre d'environ 17 ans, charretier; WILLIAM LAIZA, nègre d'environ 13 ans; SANNON, nègre d'environ 15 ans; PIERRE, nègre d'environ 29 ans, charretier et bucheur; ALEXIS, nègre d'environ 22 ans, charretier.

CLARA, négresse d'environ 23 ans, un peu couturière; JEANNETTE, négresse d'environ 15 ans; LUCIE ANNE, négresse d'environ 14 ans; ARTHEMISE, griffonne d'environ 14 ans; CATHERINE, négresse d'environ 47 ans, arrimeuse de briques; FANNY COIRON, négresse d'environ 35 ans cuisinière pour l'atelier; JOSEPHINE GAYARRE, griffonne d'environ 53 ans, infirmière; CELESTINE, négresse d'environ 27 ans, avec son enfant PELAGIE, négritte d'environ 8 ans; TEMPEE, négresse d'environ 41 ans, couturière, LITTLE ANNA, négresse d'environ 45 ans; LOUISE, négresse d'environ 25 ans, URSULE, négresse d'environ 26 ans.

Ensemble aussi avec 147 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sur lesquelles est dû par la succession de feu Hilgsberg un prêt sur actions de $4,233—60 payable le 1er novembre (1851 ou renouvelable chaque année en payant une réduction de $117—60 et intérêt au taux de six et de un pour cent par an sur la balance.

Conditions—1o. Les morceaux de terre premièrement et deuxièmement décrits, un quart comptant, et la balance à 1 et 2 ans de terme, l'acquéreur devant fournir des billets souscrits par lui à son ordre et par lui endossés, divisés en coupons de manière à pouvoir être distribués entre les légataires, 2o. Les esclaves troisièmement décrits, un quart comptant, et la balance à 1 an, en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires de feu Hilgsberg; 3o. L'acquéreur de la propriété quatrièmement décrite devant assumer en déduction du prix le paiement du prêt dû sur les dites 147 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, montant à $4,233—60, devant hypothéquer la dite terre et dépendances et les dits esclaves en faveur de la dite Banque des Citoyens en sécurité des dites actions et du dit prêt sur actions, et devant assumer vis-à-vis de ladite Banque conformément à sa charte toutes les obligations de feu Hilgsberg relativement au dit prêt sur actions et aux dites actions; la balance du prix devant être payée par le dit acquéreur, un quart comptant, et le reste en 1, 2 et 3 ans en billets souscrits par l'acquéreur à son ordre et par lui endossés, divisés en coupons de manière à pouvoir être distribués entre les légataires.

Tous les billets à fournir ainsi qu'il est dit ci-dessus, devront être assurés par hypothèque sur la propriété vendue avec la clause de non aliénando, et devront porter intérêt au taux de huit pour cent par an de l'échéance en cas de non paiement.

Les acquéreurs devront se mettre à leurs frais en possession des dites terres, desquelles ainsi que des améliorations qui s'y trouvent, un plan sera déposé à la Bourse avant la vente.

Le même jour et aux mêmes conditions que les esclaves ci-dessus troisièmement décrits, sera vendue la négresse CHARLOTTE, âgée d'environ 18 ans, très-bonne domestique de maison et un peu cuisinière, garantie.

Le notaire devant qui seront passés les actes sera désigné à la vente. 4 fev—4,11,18,25,4,10

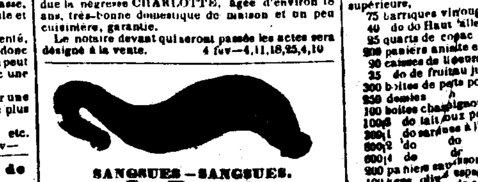

SANGSUES—SANGSUES.

L. Provost,

RUE ST-PIERRE, No. 181,

SUCCESSEUR DE M. RUSCONI.

28000 SANGSUES HONGROISES et SUEDOISES, récemment arrivées et à vendre en gros et en détail au grand dépôt ci-dessus, RUE ST-PIERRE, 181. 1 mars—1an

Ventes à l'encan.

Vente à crédit, d'un atelier de choix, composé de 104 esclaves élevés à la culture du sucre et du coton.

PAR J. A. BEARD, *Encanteur.*

JEUDI, 13 mars 1851, et le jour suivant, à midi, à l'Arcade de Banks, il sera vendu à l'encan, 104 esclaves de choix, travailleurs acclimatés et élevés dans cet Etat, savoir:

1—Bill Cook, 35 ans, ingénieur et nègre de champ ayant une hernie.
2—Andrew, 35 ans, nègre de champ.
3—Old Isaac, 60 ans, nègre de moulin.
4—Billy, 40 ans, charretier et palefrenier.
5—Hardy, 20 ans, nègre de champ.
6—Joe Griffin, 20 ans, tonnelier.
7—Lonzo, 20 ans, bouvier et nègre de champ.
8—Ben, 28 ans, nègre de champ
9—Syrus, 35 ans, nègre de champ.
10—Old Peter, 56 ans, nègre de moulin.
11—Aaron, 35 ans, nègre de champ.
12—Levi, 18 ans, nègre de champ.
13—Big Sam, 25 ans, nègre de champ.
14—Hampton Bolles, 50 ans, charpentier de gros ouvrages, ayant une hernie.
15—Hampton Ferry, 45 ans, charretier et journalier forgeron.
16—Walter, 40 ans, jardinier et nègre de champ.
17—Isaac, 25 ans, nègre de champ
18—Washington, 25 ans, nègre de champ.
19—Jim Stokes, 30 ans, nègre de champ.
20—Dave, 40 ans, nègre de champ.
21—Young Edd, 35 ans, nègre de champ et de moulin à scie.
22—Giles, 45 ans, nègre de champ et scieur de long.
23—Harry, 22 ans, nègre de champ.
24—Daniel, 23 ans, mouleur de briques, domestique
25—Sam, 30 ans, do.
26—Will Kery, 45 ans, do et charretier.
27—Wilson, 22 ans, do.
28—Nathan, 25 ans, nègre de champ.
29—Nobbin, 23 ans, nègre de champ.
30—Salomon, 25 ans, nègre de champ;
31—Yellow Joe, 18 ans, do do.
32—Hillard, 25 ans, nègre de do clarifi ateur.
33—Branch, 13 " do do.
34—Sam, 15 " do do;
35—Willis, 13 " do do,
36—Peter, 18 " do do

Femmes et jeunes Filles:

37—Sally,	22 ans,	négresse de Champ	
38—Quency,	35 "	do	do
39—Silvey,	25 "	do	do
40—Abby,	40 "	do	do
41—Biddy,	35 "	do	do
42—Adeline,	30 "	do	do
43—Buddy,	35 "	do	do
44—Sarah,	30 "	do	do
45—James,	25 "	do	do
46—Venus,	40 "	do	do
47—Bechy,	25 "	do	do
48—Lettey,	40 "	do	do
49—Chasity,	35 "	do	do
50—Marie,	25 "	do	do
51—Philis,	40 "	do	do
52—Little Temps,	19 ans	do	do
53—Charlot,	30 "	do	do
54—Harney,	30 "	do	do
55—Jenny,	30 "	do	do
56—Nancy,	30 "	do	do
57—Judy,	45 "	do	do
58—Macanne,	45 "	do	do
59—Peggy,	35 "	do	do
60—Elizabeth,	16 "	do	do
61—Azaline,	16 "	do	do
62—Lola,	14 "	do	do
63—Jenny,	13 "	do	do
64—Zey Ry,	35 "	do	do
65—W Dicy,	23 "	do	do

66—Old Lucy, 60 ans, gardienne d'enfants.
67—Mandie, 16 ans, négresse de champ.
68—Emme, 13 ans, do
69—Lady, 40 ans, gardienne d'enfante.
70—Lusy, 17 ans, négresse de champ.

FEMMES AVEC LEURS ENFANS

71—Lacrely, 35 ans, négresse de champ et ses 3 enfants.
72—Emira, 33 ans, négresse de champ, avec 1 enfant.
73—Big Jimpa, 23 ans, négresse de champ, avec 2 enfants.
74—Emme, 33 ans, négresse de champ, et 3 enfants, savoir Milly, 8 ans, Cyrus, 6 ans, Emelie, 3.
75—Little Disey, 30 ans, négresse de champ, avec 1 enfant, Anna, âgée de dix ans.
76—Aussy, 20 ans, négresse de champ, avec deux enfants, Nancy, 6 ans, Dave, 3 ans.
77—Sarah, 35 ans, négresse de champ, avec son fils Aveck, 8 ans.
78—Minima, 34 ans, négresse de champ, avec 2 enfants, Else, 7 ans, Amy, 7 ans.
79—Annette, 25 ans, négresse de champ, avec 3 enfants, Lucinda 10 ans, Gille 3 ans, Sam, 5 ans.
80—Frances, 20 ans, négresse de champ, et 2 enfants, Isaac 5 ans, Nessy, 3 ans.
81—Big Disy, 35 ans, négresse de champ et 2 enfants, Boy—ans, Cheri, 11 ans.
82—Peasant, 30 ans, négresse de champ et sa fille de 8 ans.
83—Patsy, 18 ans, négresse de champ, et un enfant.

CONDITIONS DE LA VENTE

Un an de crédit, en billets portant hypothèque si on le désire, et intérêt du jour de la vente à la chéance, à raison de 8 pour cent par an. Les titres au Maréchal des Etats-Unis sont approuvés du moment de l'adjudication, et dans le cas où ils ne seraient pas remplis, les nègres seraient revendus.

Nul esclave ne sera délivré avant que les conditions de la vente n'aient été remplies. Les actes de vente seront passés dans le cinq jours après l'adjudication, par devant J. O. Stark, notaire public, aux frais des acquéreurs. Les esclaves seront visibles cinq jours avant la vente. 20 fv

Galerie de l'Union,

No 13, rue St-Charles, au Premier.

EXPOSITION de tableaux de choix de maîtres anciens et modernes—VUE DE TENERIFFE au soleil couchant, par Hildebrand, peintre du roi de Prusse. Ce magnifique tableau peut à juste titre être nommé le dernier effort de l'art.—Christ, couronne d'épines, de Ludovico Cancci;—Vaches au pâturage, par Rosa da Tivoli;—le Benedicite de sir David Wilkie—Belle toile, connue sous le nom des Squatters, par Beard;—Portraits par Stuart, et par Van Dyke, et diverses autres toiles, anciennes et modernes, formant la meilleure collection de tableaux qui ait jamais été offert au public, dans ce pays.

Prix d'entrée, 50 cents—Entrée de famille, pour la saison—$2.

Chaque personne visitant la Galerie de l'Union, aura droit, sans avoir d'extra à payer, à une chance dans un tirage gratuit de vingt tableaux, exposés dans les salons d'Arnisteng, rue Royale, qui aura lieu le 1er mai 1851.

La galerie est ouverte pendant la journée et la soirée. 13 fev

BOTTES, SOULIERS ET BROQUINS—195 caisses en déchargement des navires Cairo, South-Carolina, Fannie, de Philadelphie et Boston, comprenant un grand assortiment pour la ville, la campagne et l'expédition en Californie, à vendre à des conditions libérales par G. V. DUNBAR.

29 fev 5, rue des Magasins

A LOUER.—Les bas ou le tout du magasin No 3, rue Front, entre les rues Canal et Crossman, vis-à-vis le débarcadère des bateaux à vapeur. S'adresser au occupants actuels LABORDE & XIQUES,

17 janv 3 Front Levée.

A LOUER, avec ou sans bail.—Le café qui fait l'encoignure des rues Tremé et Toulouse, avec la maison contigue. Ensemble avec ou les les installations du dit café. S'adresser sur les lieux. 4 fev

A LOUER—Possession pouvant en être donnée immédiatement;

Une belle maison à trois étages, avec logements pour domestiques, et une cour spacieuse, le tout en parfait état; la dite maison située rue de l'Esplanade, No 77, 1re municipalité. G M LUCAS,

Pour les conditions, s'adresser à

21fev 30, Bienville

HOPITAL LIZENBERG.

Situé sur le Rail Road Pontchartrain.

CET Etablissement fondé par le Dr. C. A. LUZENBERG et condit par lui avec succès pendant 14 ans, est maintenant prêt à recevoir des malades sous la direction du Dr J. RHODES. Cette maison de santé est établi sur une vaste échelle; les chambres sont spacieres et parfaitement aérées; les salles ordinaires sont grandes, peu encombrées de lits et offrent au malades toutes les commodités et le comfort d'une maison particulière.

Le magnifique jardin qui entoure l'Etablissement offre d'agréables ombrages aux convalescents.

Prix d'admission:

Chambres particulières à un lit, $3 par jour.
" " 2 classe, $2 "
" " 3 classe, $1 "

Il y a des corps de logis séparés pour le traitement des maladies contagieuses, et un vaste établissement pour les personnes atteintes d'aliénation mentale. Les prix dans ces deux cas sont extras.

Un médecin attaché à la maison est constamment sur les lieux.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'hôpital ou chez le Dr. J. RHODES, 26juil—1an 182, rue Canal.

DUNTZE & IKEN encoignure Royale et Conti, ont reçu dernièrement et à vendre en magasin,

300 caisses vin rouge St-Estèphe,
150 do do S Julien,
150 do do Potel Canet, supérieur,
200 do do en marques, Haut Brion, La Rose, Lafitte, Margaux, Julien, très vieux et qualité supérieure,
75 barriques vin rouge Montferrand,
40 do do Haut Vallence, St Julien et La Rose,
25 quarts de cognac 1825, Castillon,
200 paniers anisette extra surfine,
90 caisses de liqueurs assorties do,
35 do de fruits au jus en 1j1 et 1j2 bouteilles,
300 boîtes de petits pois,
250 demies do,
100 boîtes champignons,
100 do lait doux pour voyage,
200 do sardines à l'huile,
500 do do do,
600 do do do,
200 paniers saucissons Boulogne,
100 pa nier ... espagnoles, et un grand assortiment de ... chois. 18

ARRIVER—51 caisses fromages de Pungée; 5 do do France, à vendre par McDOWELL, MILLS & Co, 96, Gravier.

VENTES A L'ENCAN.

Location à Bail et sans limite, pour cause de départ de la propriétaire de la grande rangée de treize beaux magasins avec deux maisons de résidence, situés sur les rues Ste Anne et Condé.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

Bureau, encoignure Conti et Passage de la Bourse.

LUNDI, 10 mars 1851, à midi, il sera vendu, sans réserve, dans la Rotonde de la Bourse St Louis, les baux jusqu'au 31 octobre 1854, (à moins qu'on en dispose avant la vente), de treize magasins entièrement neufs et très élégants, avec piliers en granit et situés comme suit:

DEUX MAGASINS, rue Condé, entre les rues Ste Anne et Madison.

UN MAGASIN formant l'encoignure des rues Ste Anne et Condé.

DIX MAGASINS sur la rue Ste Anne et faisant face à la Place publique, les deux magasins Nos 4 et 13, contigus à ceux qui forment les encoignures Ste Anne et Levée et Ste Anne et Condé, seront loués avec les étages au dessus dont ils dépendent

Ces belles propriétés seront louées avec la condition expresse de ne servir à l'usage ni de cafés, ni cabarets, ni de magasins de ... ni d'épiceries à moins que ce ne soit des épiceries fines de fantaisie (fancy grocery).

Les acquéreurs des baux ... auront ... payables fin de chaque mois pour toute la durée du bail de leur adjudication; ceux desdits acquéreurs qui ne seraient pas connus auront à donner une sécurité pour les paiemens de leurs billets.

Les magasins peuvent être examinés tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après-midi. Pour plus de détails, s'adresser au bureau des soussignés, fondés de pouvoir de Mme de Pontalba et seuls chargés des locations

EDWARD SHIFF & Co,

3mars Encoig Douane et Passage de la Bourse.

Argenterie—Argenterie.

PAR N. VIGNIE, *encanteur,*

VENDREDI, 7 mars 1851, à midi, il sera vendu, à l'encoignure des rues Conti et Passage de la Bourse,

Un grand lot d'argenterie comprenant principalement des cuillers de table, du pour thé, du pour dessert, do pour café, do pour enfant, do pour œufs, do pour sel, saillière et moutardier, grandes fourchettes avec ornements en relief, du dîner, du pour dessert, du pour poisson, cuillère à soupe, du pour bouchie, pinces de sucriers, couteaux à dessert, du pour poisson, 4 mars

Vente importante des magasins en granit, encoignure Canal et Royale.

PAR HENRY W. PALFREY,

S H TURNER, Encanteur—T GUYOL, Notaire.

SAMEDI, 8 mars, il sera vendu, à midi, à l'Arcade de Banks,

Six magnifiques magasins connus sous la désignation de maisons Morton, d'une construction remarquable et loués à d'excellens locataires, et trop bien connus pour qu'il soit utile d'en parler longuement. Les magasins Nos 1, 2 et 3 ont face à la rue Canal et les Nos 4, 5 et 6 face à la rue Royale, suivant un plan en ce moment exposé à l'Arcade de Banks.

Un état des baux est déposé au bureau de l'encanteur où on peut l'examiner et aura plus amplement détaillé le jour de la vente.

Le privilège de l'Arcade désigné sur le plan, est réservé exclusivement pour l'usage des magasins Nos 1, 2 et 3.

Conditions—Comptant, ou un quart comptant et la balance payable à un, deux et trois ans avec 8 p. 0j0 par an, d'intérêt au choix de l'acheteur.

Les billets seront divisés en coupons à la satisfaction du vendeur.

Vente positive.

Des plans lithographiés sont déposés au bureau de l'encanteur, 27, rue du Camp 4mars—5t

PAR ANTHONY FERNANDEZ,

Bureau, No 59, rue Toulouse.

SAMEDI prochain, 8 courant, à midi, à la Bourse St Louis, il sera vendu positivement, cette charmante résidence, située sur le chemin du Bayou, un peu après la résidence de Mme Castanedo, laquelle mesure 50 pieds français de face au dit chemin du Bayou, sur à l'Esplanade quand elle sera ouverte, ce qui ne peut tarder, vu que le Conseil de ville a terminé avec la propriétaire, sur 540 pieds de profondeur ou 3 arpens de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de maître avec paratonnerre et ayant trois appartemens, dont deux à feu, une galerie fermée sur le derrière, et une autre ouverte sur le devant, la dite maison est presque neuve, plus une cuisine qui ayant quatre appartements, dont deux à feu, écurie pour trois chevaux, latrines, citerne, plusieurs puits, et un jardin sur toute la profondeur, et en parfait état de cultivation. Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse avant la vente.

Conditions—Moitié comptant, l'autre moitié à six et douze mois de crédit, en billets portant hypothèque avec huit pour cent l'an, comme clause pénale seulement.

L'acte de vente par A. A. Baudouin, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 4 ma

Vente par le Marshal des Etats-Unis.

EN FAILLITE—Dans la Cour de District des Etats-Unis pour le District de l'Est de la Louisiane, E. A. Bradford, *assignee* de la faillite de La. Ferrand Fils—No 711. En vertu d'un ordre de vente de l'hon. Cour de District des Etats-Unis, pour le district ci-dessus désigné et portant la date du 3 février 1851, je vendrai à l'encan jeudi, le 27 mars 1851, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, tous les droits, titres et intérêts abandonnés par le failli en faveur du dit *assignee* dans la propriété suivante

AGNES, âgée de 40 ans.

CONDITIONS—Comptant. Acte de vente pardevant John Claiborne, not. pub., aux frais de l'acquéreur. WILLIAM S. SCOTT,

Marshal des Etats-Unis.

Bureau du Marshal, District de l'Est de la Louisiane. Nlle-Orléans, 3 mars 1851. 4mars—17,27

Propriété rue Bienville.

Résidences de familles dans le faubourg Tremé, vente sans réserve pour opérer un partage.

PAR BONNEVAL & BENIT.

Bureau rue Toulouse, No 54.

IL sera vendu à l'encan le jeudi 6 mars prochain, à midi, à la Bourse St-Louis, sans réserve aucune—

Un certain lot de terre situé rue Bienville, entre Dauphine et Bourgogne, mesurant environ 30 pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de 81 pieds; ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Un certain lot de terre situé au faubourg Tremé, formant l'encoignure des rues Ursulines et Villere, ayant 30 pieds de face à la rue Ursulines sur 76 pieds de profondeur et face à la rue Villere, 74 pieds 1 pouce et 5 lignes sur la ligne opposée et 55 pieds, 7 pouces 6 lignes sur la ligne du fond, ensemble toutes les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent.

Un autre lot de terre situé dans le même faubourg, mesurant (mesure anglaise) 30 pieds de face à la rue des Marais, entre les rues des Ursulines et le Chemin du Bayou, sur une profondeur de 99 pieds environ sur une ligne et 99 pouces environ sur l'autre ligne; ensemble toutes les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets portant hypothèque sur les propriétés.

Les actes de vente pardevant Joseph Lisbony, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les acheteurs sont priés d'examiner les propriétés. 27 fev

Vente positive de propriétés de valeur situées rue St-Charles, Hevia, Carondelet, Tchoupitoulas, Poydras et Clio, à un long crédit pour régler une succession.

PAR J. A. BEARD,

SAMEDI 8 mars, à midi, il sera vendu à un long crédit, à l'Arcade Banks, les propriétés suivantes, pour régler une succession.

Lot No 6, rue St Charles, entre les rues Julia et Girod, avec une batisse double à deux étages, dans le fond, divisée en deux corps de logis et convenable pour une résidence.

Lot No 9, rue Hevia, entre les rues Carondelet et Baronne, avec une batisse en bois, à deux étages, endommagée par le feu, et les lots 7 et 8 joignant la propriété ci-dessus, avec une maison en bois à un étage endommagée par le feu.

Les lots Nos 1 et 2, rue Carondelet, entre les rues Hevia et Girod, avec un bloc de trois maisons en bois et cuisines endommagées par le feu.

Lots Nos 2 et 3, rue Poydras, après l'encoignure et près du marché Poydras.

Lots Nos 4 et 5, rue Tchoupitoulas, entre Gaiennié et Suzette et près du marché Ste Marie.

Lot No 4, rue Bacchus, entre les rues Calliope et Clio, et les lots 5 et 6, rue Clio, entre Apollon et Nayades, adjaçant à l'église épiscopale allemande.

Un îlet de terre à Huntsville et deux lots formant l'encoignure du Shell-road et de l'avenue du Canal.

Conditions:—Un cinquième comptant, un cinquième à six mois et la balance à un, deux et trois ans, en billets sans endossement, portant six intérêt et hypothèque jusqu'à final paiement.

Les actes de vente pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 fev—11

Succession de John McDonough.

LES personnes devant à la succession de John McDonough sont requises de payer entre les mains des exécuteurs de la dite succession et celles qui ont des réclamations contre la succession sont invitées à les présenter au bureau des exécuteurs, encoignure des rues Douane et Royale.

C. Roselius,
F. B. Leverich,
W. Crossman,
A. Pear Smith.

Exécuteurs Testamentaires.

16 jan

A Propriété appartenant à la succession de feu John McDonough, sont invitées à s'adresser par écrit aux exécuteurs testamentaires et à déposer leur demande au Bureau, encoignure des rues Douane et Royale, ci-devant Banque de l'Union.

C. ROSELIUS, C. W. E. LAVERICH
F. B. D'AQUIN, A. D. CROSSMAN
5nov— Exécuteurs Testamentaires.

CIRE jaune—1500 livres, à vendre par

F. CUBACHS,

14jan Enc. Condé et St-Philippe.

VENTES DE CE JOUR.

Eau de vie, Genièvre et Whiskey de Bourbon.

PAR CARMAN & RICARDO.

MARDI, 4 courant, à 11 heures, il sera vendu à l'encan, au No 60, rue des Magasins, pour le compte de qui il appartiendra,

4 1j2 pipes eau de vie cognac, Otard et Dupuy.
3 pipes genièvre, marque "Hour Glass."
25 barils whiskey de Bourbon distillé, Copper.

1mars

VENTES A L'ENCAN.

Succession de Louis Dupré.

PAR BONNEVAL & BENIT.

Bureau No 54, rue Toulouse.

EN vertu d'un ordre de l'honorable John C. Larue, juge de la Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 3 de mars 1851,

Il sera vendu à l'encan le samedi 5 avril 1851, à midi, à la Bourse St-Louis, pour opérer un partage, les propriétés ci-après décrites:

Un certain lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Dumaine, Tremé et Ste-Anne, formant l'encoignure des rues St-Claude et Dumaine, mesurant 30 pieds de face à la rue St-Claude sur une profondeur de 120 pieds et face à la rue Dumaine. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations en briques qui s'y trouvent.

Un certain lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Tremé et Marais, mesurant 32 pieds 4 pouces de face à la rue Tremé sur une profondeur de 105 pieds entre les rues Ste-Anne et Dumaine. Ensemble les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent.

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Marigny, désigné par le numéro 244 de l'îlet numéro 24, mesurant, au pied français, 60 pieds de face à la rue Craps sur une profondeur de 120 pieds entre les rues Marigny et Espagne.

Un certain lot de terre situé dans le même faubourg, désigné par le numéro 245 de l'îlet No 28, mesurant, au pied français, 50 pieds de face à la rue Girod sur une profondeur de 150 pieds entre les rues Bagatelle et Union.

Six lots de terre situés dans le faubourg Washington, dans l'îlet borné par les rues Pologne, Joséphine, France et Célestine, mesurant chacun 75 pieds 6 pouces de face à la rue Pologne, sur une profondeur de 126 pieds 10 pouces. Le lot No 2 forme l'encoignure des rues Joséphine et Pologne, et le lot No 7 forme l'encoignure des rues Célestine et Pologne.

Les plans seront exposés à la Bourse St-Louis.

WASHINGTON, nègre âgé d'environ 29 ans.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets portant hypothèque spéciale et endossés à satisfaction. Les billets seront divisés par coupons, à la convenance des héritiers, avec la clause de non aliénando, et en cas de non-paiement à échéance, lesdits billets porteront intérêt à raison de 8 p. 0j0 par an.

Les actes de vente pardevant M. Abat, notaire public, aux frais des acquéreurs.

4mars—17,av1,5

Vente par catalogue de verrerie de Boston et de la Compagnie Sandwich.

PAR SYKES, HYDE & CO.

MERCREDI 5 mars, à dix heures et demie, il sera vendu à leur magasin d'encan, No 73, rue des Magasins, un assortiment complet de verrerie pour le commerce

70 colis lampes et lanternes manufacturés par les Compagnies de Boston et Sandwich.

Conditions—$100 comptant, au-dessus de $100 et au-dessous de $300 comptant, en billets de ville à satisfaction.

Les catalogues et les échantillons seront prêts plusieurs jours avant la vente. Le commerce est invité à examiner ces marchandises.

Vente positive. 24 fev

Succession de John S. Caldwell.

PAR J. A. BEARD, Encanteur.

MERCREDI, 5 mars 1851, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, conformément à un ordre de l'hon George Strawbridge, juge de la 4e Cour de District de la Nouvelle-Orléans et daté du 1er février 1851,

L'esclave JANE âgée d'environ 45 ans, appartenant à la succession de feu John S. Caldwell.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant A. A. Baudouin, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 3 fev—4f

Succession de Francis Nelson.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu vendredi 7 mars 1851, à 4 heures P. M., à l'encoignure des rues d'Amour et Bagatelle, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 26 février 1851,

Les objets mobiliers ci-après décrits, appartenant à la susdite succession, savoir:

1 bois de lit en acajou et literies, 1 armoire en acajou, 1 lavabo à dessus en marbre, 3 tables à manger, 1 miroir, 12 chaises en crin, 6 do en rotin, 1 lot linge de maison, 1 do de corps, 1 pendule, 1 bois de lit, 1 baignoire, 1 garde-manger, 1 lot de verrerie, 1 lot faïence, 1 lot batterie de cuisine, &c. &c.

Conditions—Comptant. 1mar—3c

Propriétés de valeur situées dans la Première Municipalité.

Vente sans réserve.

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le jeudi, 6 mars 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis,

1o—Une propriété, située rue de la Douane, entre les rues Royale et Bourbon, consistant en un lot de terre mesurant 26 pieds 7 pouces et demi de face à la rue de la Douane, sur une profondeur de 75 pieds 8 pouces entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise, ensemble la maison en briques et à trois étages portant le No 94, et autres dépendances; le dit lot de terre désigné par le No 1, sur un plan dressé par L. Surgi, arpenteur, en date du 9 mai 1842.

La dite propriété est sujette à un bail à raison de $1000 par an, lequel bail doit expirer le 1er novembre 1851.

2o—Trois lots de terre dans l'îlet compris entre les rues Bourbon, Toulouse, St-Louis et Dauphine, désignés par les Nos 1, 2 et 3, conformément à un plan dressé le 28 janvier 1851, par L. H. Pilié, voyer, et mesurant, savoir:

Le lot No 1, formant l'encoignure des rues Bourbon et Toulouse, 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la dite rue Bourbon, sur une profondeur de 95 pieds 10 pouces 6 lignes et face à la rue Toulouse, entre lignes parallèles; ensemble la maison basse briquetée entre poteaux et cuisine haute en briques.

Le lot No 2, attenant au précédent, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 95 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles; ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Et le lot No 3, 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes entre lignes parallèles, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Termes et conditions:—Un quart comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, assurés par hypothèque, et en cas de non paiement portant intérêt à raison de huit pour cent l'an depuis l'échéance jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Théodore Guyol, notaire, aux frais des acquéreurs. 11 fev

Succession de Rosalie Dubuclet.

PAR BONNEVAL & BENIT,

Bureau, No 54, rue Toulouse.

EN vertu d'un ordre de l'honorable J. N. Lea, Juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 31 janvier 1851,

Il sera vendu à l'encan le JEUDI 6 Mars 1851, à midi, à la Bourse St-Louis, pour le compte de la dite succession, les esclaves ci-après décrits:

CHARLOTTE, négresse âgée d'environ 34 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, excellente garde malade, un sujet recommandable sous tous les rapports.

BETSY, négresse âgée de 40 ans.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur les esclaves, et dans le cas de non paiement à maturité ils porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à paiement final.

Les actes de vente pardevant Amédée Ducatel notaire public, aux frais des acquéreurs.

fév2, 24, mars4, 5, 6

Succession de Phi. E. Dugué Livaudais

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu samedi, le 29 mars 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 25 février 1851, les esclaves ci-après décrits, appartenant à la sus-dite succession, savoir:

La négresse MARIE LOUISE, âgée d'environ 70 ans.

Le jeune nègre ... GUSTAVE, d'environ 12 ans.

... RACLINE, ... d'environ 13 ans.

Conditions—Les esclaves payables le 1er novembre 1851, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et huit pour cent d'intérêt en cas de non paiement à leur échéance. Actes de vente par A. Darincourt, notaire public. 22 fev—22,4,22,29

Succession de Hy. Oelkar.

PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu, à l'encan, samedi 29 mars, à midi, à l'Arcade de Banks, conformément à un ordre de l'honorable A. M. Buchanan, Juge de la Cinquième Cour de District Judiciaire de la Nouvelle-Orléans, daté du 2 mars 1850,

Les propriétés suivantes appartenant à la succession Henry Oelkar et autres, savoir:

Deux certains lots de terre dans la paroisse Jefferson, faubourg Livaudais, ville Lafayette, l'un portant le No 4, dans l'îlet No 85, mesurant 27 pieds 9 pouces face à la 6ème rue, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles; l'autre situé dans le même îlet, mesurant 82 pieds de face, sur 55 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent une maison en bois convenable pour une vacherie.

Conditions—Un tiers comptant, balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété.

Actes de vente par devant N. Lisbony, notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 fev4,en30j

AVIS.—Il a été conduit aux épaves du syndic du neuvième arrondissement à la Pointe à la Hache: une petite jument rouge brulé, sans aucune autre marque apparente.

Paroisse Plaquemines, 10 février 1851.

24 fev—15f THEODORE LAUSSADE, Syndic

VENTES DE CE JOUR

Etoupes! Etoupes!

PAR CARMAN & RICARDO.

MARDI 4 courant, à 4 heures, il sera vendu sur la Levee, vis à vis le poteau No 3, 2de municipalité, près du bâtiment triangulaire,

100 balles étoupe, en déchargement du navire Atlantic, capitaine Rose, de New-York.

Conditions—comptant. 4mars

PAR SYKES, HYDE & CO.

Farine — Farine.

AUJOURD'HUI 4 courant, à 4 heures et demie, il sera vendu sur la Levee, vis à vis la rue Commune, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra

1310 barils farine marque "White Water Canal Mills Head, légèrement avariée à bord du chaland Ohio et arrivée à ce port à bord du bateau Emily.

Conditions—Comptant. 4 mars

Verrerie.

PAR MORPHY & NEVIUS.

AUJOURD'HUI mardi, 4 courant, à 11 heures, il sera vendu au No 57, rue des Magasins

76 caisses verres, pots à fruits en verre, biberons, bouteilles à eau de cologne et de différentes qualités et en bon ordre.

Conditions—Comptant. 4mars

Linge fait et Marchandises sèches.

PAR F. H. PETITPAIN.

MARDI 4 mars, il sera vendu, à 10 heures, à son magasin d'encan, No 6, rue du Canal.

2 caisses pantalons et paletots coutil fil français et une variété d'autres articles de linge fait.

Aussi:

Bretelles, parapluies, chemises de peau.

Un assortiment de marchandises sèches, et 2 balles ouvre bleu et brun avarié, vendues pour le compte de qui il appartiendra. 3mars

VENTES A L'ENCAN.

Bon Ingenieur et Forgeron!

PAR J. A. BEARD.

MERCREDI 5 courant, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks le nègre LEWIS, âgé d'environ 38 ans, excellent forgeron et ingénieur, pleinement garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—En billets tirés et endossés à satisfaction et payable en un quart en novembre 1851 avec 6 p. 0j0 d'intérêt du jour de la vente.

Acte de vente pardevant T. O. Stark, notaire public. 4mars

Nègres! Nègres!

PAR J. A. BEARD.

MERCREDI 5 courant, à midi, il sera vendu à l'encan, à l'Arcade de Banks, un atelier d'esclaves, se composant en partie de bons cuisiniers français et anglais, nègres de champ et ouvriers. Pour plus amples informations s'adresser au bureau de l'encanteur, où on peut les voir.

Actes de vente pardevant T. O. Stark, aux frais des acquéreurs. 4mars

Vente par catalogue de marchandises étrangères et du pays.

PAR F. H. PETITPAIN.

JEUDI 6 mars, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, No 6, rue du Canal,

150 colis et lots de marchandises étrangères et du pays, consistant en: Toiles à chemises et à draps, ginghs fil, mousselines de diverses qualités, jaconats imprimés, bareges, organdies, nappes et serviettes fil, ouvrées, toiles de Russie, mousseline rayée et à carreaux, coutil blanc et de fantaisie, plaille, bretagnes, cotonnades indiennes larges et étroites, indiennes dessin, coutils à pantalons écrus et de fantaisie, satinettes, bas, mouchoirs de soie, mouchoirs madras, dentelles, ombrelles soie, mouchoirs batiste, fils à coudre, coton, toile à grenade, organdies imprimées, fils à coudre, mousseline à rideaux, percale, gants fils et soie, cotons blancs et écrus, étoffes rayées, gingham, &c., &c.

Conditions libérales à la vente.

Les catalogues et marchandises pourront être examinés de bonne heure le matin avant la vente.

4mars

PAR SYKES, HYDE & Co.

Raisins, Amandes, Vins.

JEUDI 6 courant, à 4 heures et demie, il sera vendu au No 73, rue des Magasins, les fruits, vins et amandes suivants, en débarquement du navire Barab Ann, de Malaga

2000 boîtes raisins M. R.
1500 demi et 1500 quarts do;
200 boîtes raisins London Loyers,
1500 demi et 300 quarts do
37 grands barils raisins verts, 68 quarts do do
51 paniers amandes sans coques;
50 barils indien supérieur vin Muscat,
33 do vin doux de Malaga,
50 do vin sec de do.

Conditions libérales à la vente 4m

Bons confiseurs, pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu, le samedi 8 mars 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis

Michel, nègre créole, âgé d'environ 19 ans, confiseur, bon faiseur de dragées, de sirops, confitures, patisseries, &c., &c.

Charles, mulâtre créole, âgé d'environ 15 ans, domestique très intelligent, sachant conduire un cabrolet et travaillant depuis deux ans chez un confiseur. Ces deux esclaves sont garantis et fortement recommandés, et ne sont vendus que pour cause de départ de leur propriétaire.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 4 mars

Couturière, domestique de maison, sujet de confiance.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu samedi, 8 mars 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis:

La mulâtresse Sophia, âgée d'environ 34 ans, couturière, femme de chambre, domestique, sujet de confiance, avec ses six enfans,

Sylvestre, mulâtre d'environ onze ans, très intelligent;

Paul, mulâtre d'environ 9 ans, très intelligent;

Félix mulâtre d'environ 7 ans, très intelligent;

Valentine, mulâtresse d'environ cinq ans, très intelligente;

Victoria, mulâtresse d'environ trois ans, très intelligente;

Charles, mulâtre d'environ sept mois, très intelligent.

Ces esclaves sont garantis sous tous les rapports et sont particulièrement recommandés. Des motifs d'intérêts obligeant le propriétaire à se défaire de ses esclaves en rend la vente définitive et sans réserve

Les meilleures recommandations seront données aux acquéreurs.

Conditions—Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Acte de vente par devant E. Hiriart, notaire public. 4 mars

Succession d'Arnold Bodin.

PAR P. E. TRICOU.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 28 février 1851, il sera vendu le vendredi, 4 avril 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o—Deux lots de terre situés dans la Première Municipalité, désignés par les Nos 1 et 2, conformément à un plan dressé le 1er mars 1851, par J. N. Depouilly, architecte; les dits lots de terre ayant chacun, mesure américaine, 32 pieds 6 pouces de face à la rue Dauphine, entre les rues St. Louis et Toulouse, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5j6.

2o—JOHN, nègre âgé de 42 ans.

3o—ANN, négresse âgée de 22 ans.

Termes et conditions—Les deux lots de terre, un quart comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets sans endossement; les esclaves, un tiers comptant et la balance à 6 et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction. Tous les billets seront garantis par hypothèque, et, en cas de non paiement à leur échéance, porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Théodore Guyol, notaire, aux frais des acquéreurs. 4 mars—4,19,4

Vente à crédit de Marchandises Sèches.

PAR J. B. BLACHE & Co.

MERCREDI 5 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 77,

130 colis et lots de marchandises sèches comme suit:

Cotonnades américaines et françaises, indiennes, étoffes rayées, plaids, guinghams, serviettes et services de table en fil, arabias, coutils blanc et gris, mouchoirs batiste fil, toile de Russe, mousselines à carreaux unies et blanches, embrellées soie, mouchoirs et cravattes de soie, cotons écrus et blancs, fils, mouchoirs fil français, cravattes de mousseline, robes mousseline, dentelles, rubans, &c., &c.

Conditions libérales à la vente.

Les catalogues sont prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente. 3 mars

Sans reserve.

Magnifiques lots de terre sur la rue du Canal, 1re Municipalité.

PAR J A BEARD, Encanteur.

SAMEDI 8 mars, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, les propriétés suivantes:

5 lots de terre dans la 1re municipalité, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Marais et Villeré, suivant un plan dressé par Hedin, voyer. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Canal et Villeré, mesurant 25 pieds 7 pouces face à la rue Canal, par 108 pieds de profondeur sur la rue Villeré, formant l'encoignure des dites rues. Les lots Nos 2, 3, 4 et 5, mesurant chacun 25 pieds, 6 pouces, 7 lignes face à la rue du Canal, par 108 pieds de profondeur jusqu'à une allée commune de 5 pieds de largeur et sortant sur la rue Villeré.

Conditions de la vente:—La moitié comptant, balance à 1 et 2 ans, de crédit, en billets portant hypothèque sur les propriétés. Si les billets ne sont pas payés à échéance, ils porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an.

Actes de vente par devant John Claiborne, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les lots ci-dessus sont parfaitement situés pour des résidences particulières et seront vendus pour clore une succession, sans réserve. 27 fev

STEAMSHIP DE LA MALLE DES ETATS-UNIS.

POUR LA CALIFORNIE, la Havane et New-York—Le steamship OHIO, lieutenant Jas. F. Schenck, de la marine des Etats-Unis, partira de son débarcadère vis à vis la PLACE D'ARMES, le mardi matin, 12 courant, à huit heures précises, pour la Havane et New-York. Les passagers pour Chagres seront transférés à la Havane sur le steamer GEORGIA.

Cette compagnie possède en ce moment quatre magnifiques steamships, le REPUBLIC, COLUMBUS, ISTHMUS et ANTELOPE, faisant des voyages semi mensuels entre Panama et San Francisco, la connection étant actuellement complète et devant être régulièrement maintenue, de sorte que les voyageurs peuvent avoir la certitude de ne pas être retenus dans le port de Panama au-delà du délai fixé.

Un habile médecin se trouvera à bord de chacun des steamers.

Prix du Passage:

Pour la Havane à la chambre	$ 35
—— Entrepont	15
Pour New-York—Salon des dames	
—— Hamacs	60
—— Entrepont	25
Pour Chagres, à la Chambre	
—— Hamacs	65
—— Entrepont	45
De Panama à San Francisco, à la chambre	290
—— Entrepont	150

Les passagers pour la Havane devront se munir de passeports du consul espagnol.

Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la compagnie de la malle des Etats-Unis 95 rue des Magasins.

3mars JAMES E JENNINGS, Agent

Deux voyages par semaine.

Pour la Balize, Passe du Sud-Ouest, Forts et ports intermédiaires, le vapeur G. T. DOSWELL, Capitaine A. Laroze, partira tous les samedis à 10 heures du matin et sera de retour en ville les lundi soir.

Pour le Canal Rappelet.—Le Doswell partira tous les mercredis, à 10 heures du matin et sera de retour en ville le jeudi soir.

Le Doswell ayant été acheté à cet effet, continuera cette navigation pendant toute la saison. S'adresser à bord, au pied de la rue St Louis, ou à

MINISTER & ANDERSON, 21 Poydras.

BRAND, ADAMS & Co

4nov 53, Vieille Levée.

PENDANT TOUT L'HIVER.

DEUX VOYAGES PAR SEMAINE

Le vapeur FASHION, capitaine J. Martin, partira de la Nouvelle-Orléans tous les mardis et vendredis à 8 A. M. pour GRANDE PRAIRIE, et tous les vendredis pour les ... à ... le CANAL RAPPELET. S'adresser à bord, au pied de la rue St-Louis, ou à

MAUNSEL WHITE & Co

Tout article de fret qui n'aura pas été enlevé du bateau jusqu'au jour du départ sera emmagasiné chez A. PINAUD & Co,

4 nov—6 11, rue Toulouse

Pour les Attakapas—Le bateau à vapeur bien connu BANNER OF ATTAKAPAS, capitaine D. R. Muggah, reçoit du fret au bout de la rue Conti et partira aujourd'hui 4 courant, à 4 heures de l'après-midi. Il prendra du fret pour St-Martinville, la Nouvelle-Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville, Baie Berwick, le Bayou Bœuf et l'embouchure du Bayou Noir, et tous les ports intermédiaires sur la route. Pour plus amples informations, s'adresser à bord ou à JOHN HALL, 1, Front Levée.

N. B. Le capitaine Muggah a pris des arrangements avec M. Cart, gardien de l'entrepôt à l'embouchure de la Rivière Noire, afin que tout le fret qui y sera déposé soit envoyé de suite à sa destination. 4mars

Pour les Attakapas—Le steamboat bien connu D. B. MOSBY, capitaine J. J. Kerchera, reçoit le fret au pied de la rue Conti, et partira mercredi prochain 5 courant, à midi, il prendra du fret et des passagers pour la Nouvelle Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville, Berwicks, Bayou Bœuf, Frugisville et tous les débarcadères. S'adresser à bord ou à JOHN HALL

4 mars Front Levée

Pour New-York — Cette superbe—La barque paquebot MARY ... capitaine Klein, ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira incessamment. Pour balance du fret, soit 200 balles, ou pour passage, s'adresser à bord, poteau No 11, ou à

J. W. STANTON & Co

3 mars Encoignure Magasins et Levée

Pour New-York—Le navire BURR ... capitaine White, ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira incessamment. Pour balance de fret, soit 400 balles, ou pour passage, s'adresser au pied de la rue Toulouse, ou à

J. W. STANTON & Co

3 mars Encoignure Magasins et Levée

POUR LE HAVRE—Le ... VIOLA, capitaine Jameson, ayant son chargement engagé et chargé, partira ... il est dit ci-dessus. Pour passage, s'adresser à bord, poteau No 6, Première Municipalité, ou à

28fev H. V. BAXTER, 79, rue Commune

Pour Anvers—Le navire ... RELIANCE, capitaine Soames, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à

28 fev H V BAXTER, 79 rue Commune

POUR TABASCO.—La goëlette mexicaine ANITA, capitaine Lager, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage s'adresser à LEOPOLD JEANNET & Co,

28 fev 22 rue St-Louis

Pour le Havre—Le navire ... her STATESMAN, capitaine Anderson, ayant la plus grande partie de son chargement à bord ou engagée, partira sous peu. Pour reste du fret ou passage, ayant de belles cabines, s'adresser à bord en face du poteau No 15, Seconde Municipalité, ou à H V BAXTER, 79 Commune

21 fev W HOFFENSANDT, 85 ...

Pour le Havre—La ... here BRILLIANT, capitaine Mo... la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour reste du passage, ayant de belles cabines, s'adresser en face du poteau No 16, Seconde Municipalité ou à

21 fev H V BAXTER, 79 ...

POUR LA HAVANE—Le paquebot ADAMS GRAY, capitaine S..., ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance du passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à

JOSEPH M...

20fev

Pour Liverpool—Le ... américain de 1re classe MERIDIAN, capitaine Manson, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et à bord, partira ... Pour balance de fret s'adresser à H. BAXTER, 79, rue de la Commune

Pour passage, ayant de beaux emménagements à la chambre et à l'entrepont, s'adresser au capitaine à bord, poteau 3, 3me municipalité. 22 ...

A. BLACHE.

ENCANTEUR,

No 39, rue Vieille Levee.

Seul agent des marques suivantes

Eau-de-vie marque de New-York,
Genievre do New-York,
Rhum do de Barataria,
Rhum do de New-Orleans,
Savon de P. K. Barnes & Co, No 1...

4juin—1an

N. BRADNER SMITH,

Marchand Commissionnaire, 89, rue Gravier,

A reçu une commission pour prendre des actes et représenter des absens, pour administrer des sermens, prendre des témoignages, recevoir des preuves. Il tient ses pouvoirs des gouverneurs des Etats suivans, savoir: MAINE, NEW HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE-ISLAND, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, ALABAMA, MISSISSIPI, FLORIDE et TEXAS.

A. D. Grieff et Co.,

Marchands de Comestibles en gros et Commissionnaires.

MARCHANDS DE BEURRE ET DE FROMAGE ET AGENTS

Pour la vente de biere d'Albany, de Taylor, de Porter et de Cidre de Newark,

Nos 38, 40 et 42, rue de la Vieille Levée, et No 10, rue Front Levée,

Nouvelle-Orléans.

A. D. GRIEFF, S. A. KINGSLAND, W. M. GREENWOOD

16nov—a

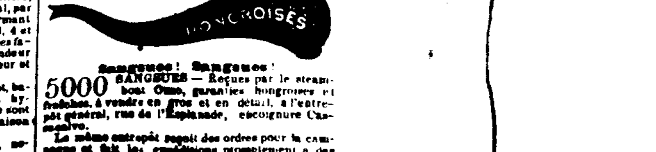

Sangsues! Sangsues!

5000 SANGSUES—Reçues par le steamboat Ohio, garanties hongroises et fraîches, à vendre en gros et en détail, à l'entrepôt général, rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo.

Le même entrepôt reçoit des ordres pour la campagne et fait les expéditions promptement à des prix modérés. J. P. ROUFRIAN.

TABAC—5 ... ... Guatemala, à vendre par F. CUBACHS.